

Rapport national Ramsar à la COP14

Rapport national pour la COP14

Introduction et généralités

1. Le Comité permanent, à sa 57e Réunion, a approuvé le présent modèle de Rapport national (MRN) pour la COP14 qui devra être rempli par les Parties contractantes à la Convention de Ramsar, dans le cadre de leur obligation de faire rapport à la 14e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention (l'information relative au pays hôte de la COP14 sera mise à jour après la 57e Réunion du Comité permanent).

2. Le Secrétariat a décidé de publier le MRN en 2019 pour aider les Parties contractantes à s'organiser et se préparer à remplir le rapport. Les objectifs nationaux devront être soumis le 24 janvier 2020 et le délai de soumission des Rapports nationaux est fixé au 21 janvier 2021 (les dates définitives seront actualisées dès que les dates de la COP14 seront arrêtées).

3. Le MRN pour la COP14 suit de près le modèle utilisé pour la COP13 pour maintenir la continuité dans les rapports et permettre l'analyse des progrès d'application en veillant à ce que les indicateurs (sous forme de questions) soient aussi compatibles que possible avec ceux des MRN précédents (et en particulier, celui de la COP13). Il est, en outre, structuré selon les buts et stratégies du Plan stratégique Ramsar 2016-2024 adopté à la COP12, dans la Résolution XII.2.

4. Le MRN pour la COP14 compte 90 indicateurs (questions). La Section 4 est une annexe facultative qui vise en outre à faciliter la tâche de préparation des objectifs nationaux et actions de chaque Partie contractante, en vue de l'application de chaque objectif du Plan stratégique 2016-2024, conformément à la Résolution XII.2.

5. Comme les MRN précédents, le MRN pour la COP14 comporte une section facultative (Section 5) qui permet aux Parties contractantes de fournir des informations supplémentaires sur les indicateurs relatifs à chaque zone humide d'importance internationale (Site Ramsar) se trouvant sur leur territoire.

6. À noter que pour les besoins de ce Rapport national à la Convention de Ramsar, le terme « zone humide » recouvre la définition donnée dans le texte de la Convention, à savoir toutes les zones humides continentales (y compris les lacs et les rivières), toutes les zones humides côtières proches de rivages (y compris les marais sous influence de la marée, les mangroves et les récifs coralliens) et les zones humides artificielles (par exemple, les rizières et les retenues), même si la définition nationale de « zone humide » diffère de celle que les Parties contractantes à la Convention ont adoptée.

Les Rapports nationaux à la Conférence des Parties contractantes : but et utilité

7. Les Rapports nationaux rédigés par les Parties contractantes sont des documents officiels de la Convention et sont mis à la disposition du public sur le site web de la Convention.

8. Les Rapports nationaux ont sept buts principaux :

- i) fournir des données et des informations décrivant comment et dans quelle mesure la Convention est appliquée ;
- ii) fournir des outils aux pays pour leur planification nationale ;
- iii) acquérir de l'expérience/tirer des leçons pour aider les Parties à préparer leur action future ;
- iv) déterminer les questions émergentes et les difficultés d'application rencontrées par les Parties, qui pourraient nécessiter une plus grande attention de la Conférence des Parties ;
- v) donner aux Parties le moyen de rendre compte de leurs obligations au titre de la Convention ;
- vi) donner à chaque Partie un outil lui permettant d'évaluer et de surveiller ses progrès dans l'application de la Convention, ainsi que de préparer ses priorités futures ;

vii) donner l'occasion aux Parties de faire connaître leurs réalisations durant la période triennale.

9. Les données et l'information fournies par les Parties dans leurs Rapports nationaux ont un autre but important : plusieurs des indicateurs d'application, contenus dans les rapports nationaux, sont des sources d'information essentielles pour l'analyse et l'évaluation des « indicateurs écologiques d'efficacité dans l'application de la Convention, axés sur les résultats ».

10. Pour faciliter l'analyse et l'utilisation ultérieure des données et de l'information fournies par les Parties contractantes dans leurs Rapports nationaux, le Secrétariat Ramsar conserve dans une base de données toute l'information qu'il a reçue et vérifiée. Comme pour la COP13, les rapports à la COP14 seront intégrés dans un système de transmission des rapports nationaux en ligne.

11. Les Rapports nationaux de la Convention sont utiles à plus d'un titre, notamment :

i) ils donnent la possibilité de compiler et d'analyser l'information que les Parties peuvent utiliser à l'appui de leur plans et programmes nationaux

ii) ils servent de base aux rapports que le Secrétariat présente aux Parties, à chaque session de la Conférence des Parties, sur l'application de la Convention aux niveaux mondial, national et régional et sur les progrès d'application de la Convention, sous forme de documents d'information tels que :

- * le Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Convention au niveau mondial ;
- * le Rapport du Secrétaire général, conformément à l'article 8.2 b, c et d concernant la Liste des zones humides d'importance internationale ; et

- * les rapports fournissant une synthèse régionale de l'application de la Convention et de son Plan stratégique dans chaque région Ramsar ;

iii) ils fournissent des informations sur des points d'application spécifiques en appui aux avis et aux décisions des Parties, lors de la COP.

iv) ils sont la source des évaluations temporelles des progrès accomplis concernant des aspects particuliers de l'application de la Convention incluses dans d'autres produits de la Convention. On peut citer, par exemple, le résumé des progrès depuis la COP3 (Regina, 1997) en matière d'élaboration de Politiques nationales pour les zones humides qui figure dans le tableau 1 du Manuel Ramsar 2 pour l'utilisation rationnelle (4e édition, 2010) ;

v) ils sont source d'informations permettant de faire rapport à la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur l'application, au niveau national, du Plan de travail conjoint Ramsar/CDB et sur le rôle de chef de file de la Convention de Ramsar en matière d'application de la CDB aux zones humides. En particulier, le Secrétariat Ramsar et le GEST ont largement utilisé les indicateurs du MRN pour la COP10 en 2009 pour préparer des contributions à l'examen approfondi de la mise en œuvre du Programme de travail de la CDB sur la diversité biologique des écosystèmes d'eaux intérieures, qui a été examiné à la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) et à la COP 10 de la CDB en 2010 (voir UNEP/CBD/SBSTTA/14/3). C'est une utilisation semblable des indicateurs du MRN pour la COP13 que l'on prévoit pour le cadre pour la diversité biologique mondiale après 2020 de la CDB.

12. Structure du modèle de Rapport national pour la COP14

La Section 1 contient l'information institutionnelle sur l'Autorité administrative et les correspondants nationaux pour l'application de la Convention au niveau national.

La Section 2 se présente sous forme de « texte libre » : dans cette section, les Parties peuvent résumer leurs progrès d'application au niveau national et proposer des recommandations pour l'avenir.

La Section 3 propose aussi 90 indicateurs (sous forme de questions), regroupés dans chaque But et Objectif du Plan stratégique 2016-2024 pour l'application de la Convention, avec une section facultative de « texte libre » sous chaque indicateur dans laquelle la Partie contractante peut, si elle le souhaite, ajouter d'autres informations sur l'application de cette activité au plan national.

La Section 4 fournit une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes ayant élaboré des objectifs nationaux de fournir des informations sur les objectifs et actions, en vue de l'application de chacun des Objectifs du Plan stratégique 2016-2024.

Conformément à la Résolution XII.2, qui encourage les Parties contractantes « à établir et soumettre au Secrétariat, d'ici à décembre 2016 ou avant, et en fonction de leurs priorités, capacités et ressources

nationales, leurs propres objectifs nationaux et régionaux, quantifiables et assortis de délais précis, en s'inspirant des objectifs établis dans le Plan stratégique », toutes les Parties sont encouragées à envisager d'utiliser cet outil de planification nationale exhaustif dès que possible pour définir les domaines de plus haute priorité et les objectifs et actions pertinents au niveau national pour chacun d'entre eux.

La planification des objectifs nationaux propose, pour chacun d'entre eux, la possibilité d'indiquer la priorité nationale pour ce domaine d'activité ainsi que les ressources disponibles, ou qui pourraient être mises à disposition durant la période triennale, pour l'application. En outre, des champs spécifiques sont prévus pour que l'on puisse indiquer les objectifs nationaux applicables d'ici à 2021 et les activités nationales prévues pour atteindre ces objectifs.

Le Plan stratégique Ramsar 2016-2024 met en évidence les synergies entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la CDB et les Objectifs de Ramsar, de sorte que le MRN donne la possibilité aux Parties contractantes d'indiquer, s'il y a lieu, comment les mesures prises pour appliquer la Convention de Ramsar contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi, conformément au paragraphe 51 de la Résolution XII.3.

La Section 5 est une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes qui le souhaitent de fournir des informations supplémentaires pour une ou toutes leurs zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar).

Comment remplir et soumettre le modèle de Rapport national pour la COP14

Important – lire cette section avant de commencer à remplir le modèle de Rapport national

13. Toutes les sections du MRN pour la COP14 doivent être remplies dans l'une des langues officielles de la Convention (français, anglais, espagnol).

14. Le délai de soumission du MRN **dûment rempli est fixé au 21 janvier 2021**. Après cette date, il ne sera plus possible d'ajouter des informations contenues dans les Rapports nationaux dans l'analyse et le rapport à la COP14 sur l'application de la Convention.

15. Le délai de soumission des **Objectifs nationaux est fixé au 24 janvier 2020**.

16. Pour aider les Parties à se reporter aux données pertinentes qu'elles ont fournies dans leur Rapport national à la COP12, pour chaque indicateur approprié, référence est faite à l'indicateur/aux indicateurs équivalent(s) dans le MRN pour la COP12 ou les MRN précédents, sous la forme suivante : {x.x.x}

17. Pour le suivi et chaque fois que nécessaire, une référence est aussi fournie au domaine de résultat clé pertinent (DRC) pour faire le lien avec l'application du Plan stratégique 2009-2015 par les Parties contractantes.

18. Seuls les Objectifs du Plan stratégique 2016-2024 que les Parties doivent appliquer sont inclus dans le modèle de Rapport national ; les Objectifs du Plan stratégique qui ne s'adressent pas directement aux Parties sont omis dans le modèle de Rapport national car on peut trouver cette information dans la Base de données sur les Sites Ramsar ou dans le Plan de travail du Groupe d'évaluation scientifique et technique (par exemple, Objectifs 6 et 14).

19. Pour chaque indicateur (question), vous ne pouvez choisir qu'une seule réponse. Si vous souhaitez fournir d'autres informations ou des précisions, faites-le dans les champs placés en dessous de l'indicateur pertinent. Veuillez être aussi bref que possible (maximum 500 mots pour chaque champ de « texte libre »).

20. Pour bien faire, le MRN devrait être rempli par le principal compilateur, en consultation avec ses collègues compétents et d'autres personnes du gouvernement et, au besoin, avec des ONG et autres acteurs qui pourraient avoir des connaissances plus approfondies de certains aspects de l'application globale de la Convention par la Partie en question. Le principal compilateur peut enregistrer le document à n'importe quel moment et y revenir pour poursuivre ou pour modifier les réponses. Les compilateurs devraient se référer au Rapport national soumis à la COP13 pour veiller à la continuité et à la cohérence des informations fournies. Dans le système en ligne, il y a une option permettant des consultations avec d'autres personnes.

21. Le MRN rempli **doit être accompagné d'une lettre pouvant être téléchargée dans le système en ligne, ou envoyé par courriel (nationalreports@ramsar.org) au nom du Chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit de la soumission officielle, par la Partie contractante, de son rapport national à la COP14.**

Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis (nationalreports@ramsar.org).

Section 1 : Information institutionnelle

Note importante : Le Secrétariat Ramsar considère que les réponses données ci-dessous constituent la liste définitive de vos correspondants. Ces réponses serviront à mettre à jour les données dont le Secrétariat dispose actuellement sur vos correspondants, à consulter à l'adresse : [https://www.ramsar.org/fr/search?f\[0\]=type%3Aperson#search-contacts](https://www.ramsar.org/fr/search?f[0]=type%3Aperson#search-contacts)

Nom de la Partie contractante

Le Rapport National rempli **doit être accompagné** d'une lettre au nom du Chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit de la soumission officielle, par la Partie contractante, de son rapport national à la COP14. Elle peut être téléchargée en utilisant la fonction "Gerer les fichier" de cette question (symbole bleu plus bas)
> Lettre de soumission

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Lettre_Soumission_Rapport_COP_14.pdf](#)

Autorité administrative Ramsar désignée

Nom de l'Autorité administrative

> SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (SP-CNDD)

Chef de l'Autorité administrative - nom et titre

> Dr Augustin KABORE, Secrétaire Permanent du CNDD

Adresse postale

> 01BP 6486 Ouagadougou 01

Tél./Télé.

> +226 70124485 /+226 25374092

Courriel

> kabaugustino@yahoo.fr

Correspondant national désigné pour les affaires de la Convention

Nom et titre

> TIENDREBEOGO Mahamadou Point focal national

Adresse postale

> 03 BP 7021 Ouagadougou 03

Tél./Télé.

> (00226) 71063445

Courriel

> tiendrebeogom@hotmail.com

Correspondant national désigné pour les affaires du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST)

Nom et titre

> Dr, OUEDRAOGO Raymond, Chargé de recherches

Nom de l'organisation

> Centre National de Recherches Scientifiques et Technologiques (CNRST)

Adresse postale

> 04 BP 8645 Ouagadougou 04

Tél./Télé.

> 0022671801642

Courriel

> ouedray@yahoo.fr

Correspondant national gouvernemental désigné concernant le Programme de

communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre

> OUATTARA /BAMBA Djénéba

Nom de l'organisation

> SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (SP-CNDD)

Adresse postale

> 01BP 6486 Ouagadougou 01

Tél./Télec.

> 0022671239282

Courriel

> bambadjeneba03@yahoo.fr

Correspondant national non gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre

> NANA Adama

Nom de l'organisation

> Fondation des Amis de la Nature (NATURAMA)

Adresse postale

> 01 BP 6133 Ouagadougou 01

Tél./Télec.

> 0022670237893 / 0022625373240

Courriel

> adama.nan@naturama.bf / info@naturama.bf

Section 2 : Résumé général sur les progrès et les difficultés d'application de la Convention

Dans votre pays, au cours de la période triennale écoulée (c.-à-d. depuis le rapport à la COP13)

A. Quels ont été les cinq plus grandes réussites en matière d'application de la Convention ?

- 1)
> L'inscription de sept (7) nouveaux sites Ramsar dont deux (2) sites transfrontaliers portant actuellement le nombre de sites inscrits sur la Liste des zones humides d'importance internationale à 25 avec une superficie totale de 1 940 481 hectares.
- 2)
> L'organisation d'un forum des maires sur les zones humides. L'objectif global du forum était de sensibiliser les élus municipaux pour la prise en compte des zones humides dans la planification locale afin de renforcer leur contribution à la résilience des populations.
- 3)
> L'élaboration de plans de gestion pour les sites Ramsar du Corridor forestier de la Boucle du Mouhoun et celui de la Mare aux hippopotames. La mise en œuvre de ces plans de gestion permettra d'inverser la tendance à la dégradation des sites concernés et de valoriser leurs ressources.
- 4)
> Participation à la mise en œuvre du projet « Gestion durable des Zones humides pour le renforcement de la Sécurité alimentaire et de la Résilience des écosystèmes en Afrique de l'Ouest (GDZHAO) ». C'est un projet sous régional regroupant huit (8) pays (le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Mali, le Niger et le Sénégal). Financé par l'Union Africaine grâce au programme GMES & Africa. Ce projet a permis l'utilisation des données d'observation de la terre (OT) et d'informations dérivées en vue de mieux cerner les profils biophysiques, écologiques, socio-économiques de deux zones humides du pays (la vallée de Samandéni et la vallée de la Nouhao) et les pressions subies aux plans climatique et anthropique.
- 5)
> Participation active aux webinaires organisés par le secrétariat de la Convention dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs nationaux pour la mise en œuvre de la Convention.

B. Quelles ont été les cinq plus grandes difficultés d'application de la Convention ?

- 1)
> Le manque de ressources financières pour l'inscription de potentiels sites Ramsar, l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion et d'aménagement des zones humides.
- 2)
> Le pays est confronté depuis un certain temps à une recrudescence des attaques terroristes. La présence des groupes armés dans les forêts et les mares sahéniennes fait peser des menaces croissantes sur ces écosystèmes. La situation d'insécurité empêche l'accessibilité de certains sites freinant ainsi la mise en œuvre des activités de gestion. Cette situation exacerbe le braconnage de certaines espèces emblématiques et la dégradation des ressources des zones humides.
- 3)
> Les pressions sur les zones humides: Une évidente détérioration des conditions climatiques, conjuguée à la demande pastorale, agricole et énergétique, corollaires de la pression démographique, entraînent des pressions énormes sur les zones humides (destruction du couvert végétal, arboré et herbacé, ensablement des plans d'eau, dérèglement du fonctionnement hydrologique, réduction du potentiel de production).
- 4)
> L'insuffisance dans l'application des textes réglementaires Bien que les sites Ramsar aient été désignés, le respect des textes réglementaires reste toujours un handicap pour les gestionnaires. Les pressions des riverains sur les zones humides demeurent considérables d'où la nécessité de promouvoir des actions de lutte contre la pauvreté pour que ces derniers ne perçoivent pas la protection des sites comme une expropriation.
- 5)
> Le non fonctionnement du comité national Ramsar. L'opérationnalisation d'un Comité national Ramsar efficace doté de moyens pour fonctionner reste une des préoccupations.

C. Quelles sont les cinq priorités futures pour l'application de la Convention ?

1)

> Mobilisation de ressources financières pour soutenir l'inscription de sites Ramsar potentiels; l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion. Une stratégie de mobilisation de financements devrait être mise en œuvre. Elle devrait également combiner plusieurs mécanismes de financement pour sa durabilité (financements internes, externes, novateurs). Les bailleurs de fonds potentiels identifiés sont: le FEM, le PNUD, le PNUE, la FAO, la BM, les pays partenaires.

2)

> L'Inventaire national des zones humides. L'inventaire national des zones humides est non seulement une base essentielle pour la formulation de politiques/stratégies nationales pour les zones humides mais aussi important pour identifier des sites méritant d'être inscrits sur la Liste de Ramsar

3)

> La création d'un réseau de gestionnaires des sites Ramsar. Ce réseau vise le renforcement des échanges entre gestionnaires, l'amélioration de la connaissance de la convention RAMSAR par les populations locales et leurs décideurs et la promotion d'une meilleure reconnaissance de ce label.

4)

> Le renforcement du dispositif institutionnel et juridique pour améliorer les systèmes de suivi/surveillance des sites, développer et mettre en œuvre de façon participative des mécanismes d'application des textes réglementaires et de surveillance dans les sites

5)

> Promotion de villes du pays pour le label ville Ramsar.

D. Avez-vous (AA) des recommandations à faire concernant les priorités d'application et les besoins d'assistance en la matière de la part du Secrétariat Ramsar ?

> - L'appui à la mobilisation des ressources pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des sites est nécessaire ;

- Le renforcement des capacités, l'appui technique et logistique sont souhaités.

E. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apportent les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention en matière d'application ? (y compris les partenariats en cours et à développer)

> Une recommandation principale à l'endroit des OIP est de promouvoir les intérêts de toutes les Parties et de les soutenir dans la recherche des fonds. Ils pourraient aussi donner des avis techniques spécialisés sur la restauration des zones humides et apporter un appui financier à la mise en œuvre des actions sur le terrain

F. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar au niveau national à celle d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), en particulier ceux du « groupe de la biodiversité » [Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention sur les espèces migratrices (CMS), Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Convention du patrimoine mondial, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)] ?

> Au niveau national, il existe un Cadre de Concertation Unique des Conventions (CCUC) qui est une structure qui regroupe les AME. Il s'avère nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de mise en œuvre concertée des AME.

G. Comment la Convention de Ramsar est-elle liée avec les politiques/stratégies relatives à l'eau et autres stratégies dans le pays (par exemple, développement durable, énergie, industries extractives, réduction de la pauvreté, assainissement, sécurité alimentaire, biodiversité) et comment cela pourrait-il être amélioré ?

> L'élaboration d'un guide spécifique de prise en compte des zones humides dans les Politiques sectorielles et les plans locaux de développement devrait permettre de mieux lier l'application de la Convention de Ramsar à celle des politiques et autres stratégies au niveau national.

H. Conformément au paragraphe 21 de la Résolution XIII.18, L'égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides, veuillez décrire brièvement l'équilibre entre les hommes et les femmes qui participent aux décisions, programmes et travaux de recherche relatifs aux zones humides.

> Des inégalités et disparités flagrantes sont observées, particulièrement en défaveur des femmes dans le domaine de l'éducation, de la technologie, ainsi qu'au niveau de la prise de décision liées à la gestion des zones humides. Conscient de cette situation le gouvernement du Burkina Faso a élaboré un document de Politique Nationale Genre (PNG). Son but est de contribuer au développement harmonieux, équilibré, et intégral de tous les Burkinabè, en éliminant les inégalités et disparités entre les hommes et les femmes dans

tous les domaines, et en promouvant leurs droits fondamentaux.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[PolitiqueNationaleGenre2009.pdf](#)

I. Avez-vous (AA) d'autres commentaires généraux à faire sur l'application de la Convention ?

- > - Absence de financement pour le suivi de la mise en œuvre de la convention ;
- Manque d'appui du secrétariat de la convention aux Parties contractantes pour la mobilisation ou l'accès aux ressources ;
- Manque de suivis périodiques ou réguliers des caractéristiques écologiques des zones humides ;
- Faible niveau d'activités de renforcement des capacités au profit des acteurs des zones humides.

J. Veuillez faire la liste des organisations consultées ou ayant contribué aux informations fournies dans ce rapport

- > Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC)
- Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP-CNDD)
- Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS)
- Direction Régionale de l'Environnement l'Economie Verte et du Changement Climatique du Centre (DREEVCC-C)
- Office National des Aires Protégées
- Direction Générale des Eaux et Forêts
- Ministère de l'eau et de l'assainissement (MEA)
- Office Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
- Direction Générale des Eaux Usées et Excrétas (DGEUE)
- Agence de l'Eau du Nakanbé
- Agence de l'eau du Mouhoun
- Secrétariat Permanent de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (SP/GIRE)
- Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH)
- Direction Générale des Ressources Halieutiques (DGRH)
- Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles (MAAH)
- Direction Générale des Aménagements Agricoles et du Développement de l'Irrigation (DGADI)
- DGESS Agriculture
- Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MRSI)
- Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST)
- Organisations de la société civile (OSC)
- Fondation des amis de la nature (NATURAMA)
- Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)

Section 3 : Indicateurs (questions) et autre information sur l'application

But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 6, 8, 11, 13, 14, 15]

Objectif 1

Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local.

[Référence : Objectif d'Aichi 2]

1.1 La conservation des zones humides et l'identification des avantages des zones humides ont-ils été intégrés dans les approches durables des stratégies et processus de planification nationaux suivants : {1.3.2} {1.3.3} DRC 1.3.i

La conservation des zones humides et l'identification des avantages des zones humides ont-ils été intégrés dans les approches durables des stratégies et processus de planification nationaux suivants : {1.3.2} {1.3.3} DRC 1.3.i

Please select only one per square.

a) Politique ou stratégie nationale de gestion des zones humides	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
b) Stratégies d'élimination de la pauvreté	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
c) Plans de gestion des ressources en eau et d'économie d'eau	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
d) Plans de gestion des ressources côtières et marines	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui <input checked="" type="checkbox"/> Y=Non pertinent
e) Plan de gestion intégrée de la zone côtière	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui <input checked="" type="checkbox"/> Y=Non pertinent
f) Programmes nationaux pour les forêts	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
g) Politiques ou mesures nationales pour l'agriculture	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent

h) Stratégie et Plans d'action nationaux pour la biodiversité rédigés dans le cadre de la CDB	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
i) Politiques nationales pour l'énergie et l'exploitation minière	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
j) Politiques nationales pour le tourisme	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
k) Politiques nationales pour le développement urbain	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
l) Politiques nationales pour les infrastructures	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
m) Politiques nationales pour l'industrie	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
n) Politiques nationales pour l'aquaculture et les pêches {1.3.3} DRC 1.3.i	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
o) Plans d'action nationaux (PAN) pour la gestion et la lutte contre la pollution	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
p) Politiques nationales pour la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau	<input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent

1.1 Information supplémentaire

> La conservation des zones humides et l'identification des avantages des zones humides ont été prises en compte dans les processus de planification au niveau national. Le référentiel national de Développement à savoir le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) prend en compte la question de la lutte contre la pauvreté, la gestion et la conservation des ressources naturelles. En effet, l'objectif spécifique 3.5 du PNDES stipule comme suit : "Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales". Au niveau national, d'autres actions sont prises en amont pour prévenir ou limiter la dégradation des zones lors de la réalisations de certains investissements ou grands travaux (routes, industrie minières,...). Ces actions sont déclinées dans les rapports d'études d'impacts sur l'environnement sur les promoteurs ou l'état afin de mieux conserver les zones humides.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[code forestier_05_03_2011.pdf](#) - Loi portant code forestier du Burkina Faso

[Code_de_l'environnement.pdf](#) - Loi portant Code de l'environnement du Burkina Faso

Objectif 2

L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière

[Référence : Objectifs d'Aichi 7 et 8], [Référence : Objectifs de développement durable6, Cible 6.3.1]

2.1 La quantité et la qualité de l'eau disponible pour, et requise par, les zones humides ont-elles été évaluées pour soutenir l'application des Lignes directrices pour l'attribution et la gestion de l'eau en vue du maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolution VIII.1, VIII.2) ? 1.24.

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

2.1 Information supplémentaire

> Le manque de ressources financières n'a pas permis de mener l'évaluation de la quantité et de la qualité de l'eau disponible pour, et requise par, les zones humides.

2.2 Des évaluations des flux environnementaux ont-elles été réalisées du point de vue de l'atténuation des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? (Action r3.4.iv)

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

2.2 Information supplémentaire

> Le manque de ressources financières n'a pas permis de mener l'évaluation.

2.3 Quelles initiatives, le cas échéant, ont été prises pour améliorer la durabilité de l'utilisation de l'eau (ou de l'attribution des ressources en eau) dans le contexte des besoins des écosystèmes dans les principaux bassins fluviaux (Résolution VIII.1 et XII.12) ? (Action 3.4.6)

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu
 X=Inconnu

2.3 Information supplémentaire

> Le manque de ressources financières n'a pas permis de mener l'évaluation des flux environnementaux donc des initiatives pour améliorer la durabilité de l'utilisation de l'eau n'ont pu être prises. Cependant, des initiatives telles que la police d'eau, les comités locaux de l'eau ont permis d'améliorer la gestion de l'eau au niveau des différents bassins.

2.4 Des projets qui encouragent et démontrent les bonnes pratiques en matière d'attribution et de gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides ont-ils été élaborés ? (Action r3.4.ix.)

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

2.4 Information supplémentaire

> Des initiatives ont été développées par des partenaires en vue d'une meilleure gestion des zones humides au nombre desquelles :

- le Projet 00079493 «Adaptation Basée sur les Ecosystèmes» (Projet EBA/FEM);
- le Projet de Gestion de zone tampon d'aires protégées au Burkina Faso;

- le Programme d'Appui au Secteur Forestier (PASF) en cours ;
- le Programme d'Investissement Forestier (PIF) ;
- le deuxième Programme National de Gestion des Terroirs phase 3 (PNGT 2-3) ;
- le Projet de Gestion durable des Ressources Forestières dans les régions Sud-Ouest, Centre-Est et Est (PROGEREF) ;
- le programme d'Appui à la Gestion durable des Ressources naturelles (AGREF)

2.5 Pourcentage de ménages raccordés au réseau d'égouts.

ODD 6 Cible 6.3.1

> 0

2.5 Information supplémentaire

> Pour l'instant, les ménages ne sont pas raccordés au réseau d'égouts. Seules des unités industrielles sont raccordées. Des canalisations des eaux pluviales sont également réalisées à travers les quartiers des grandes villes du pays pour faciliter l'évacuation de ces eaux hors de la villes.

2.6 Quel est le taux de couverture des réseaux d'eaux usées dans le pays ?

ODD 6 Cible 6.3.1.

Please select only one option

E=Nombre exact (pour cent)

> 22,6%

F=Inférieur à (pour cent)

>

G=Supérieur à (pour cent)

>

X=Inconnu

Y=Non pertinent

2.6 Information supplémentaire

> Selon les données de l'annuaire statistique de ministère de l'eau et de l'assainissement, en 2018 le taux d'accès national à l'assainissement était de 22,6%

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[18.11.2019.Annuaire_statistique_2018VF.zip](#)

2.7 Quel est le pourcentage d'utilisateurs de fosses septiques/ toilettes sèches, si ces notions sont applicables dans votre pays ?

ODD 6 Cible 6.3.1.

Please select only one option

E=Nombre exact (pour cent)

> 11, 8%

F=Inférieur à (pour cent)

>

G=Supérieur à (pour cent)

>

X=Inconnu

Y=Non pertinent

2.7 Information supplémentaire

> Selon le Ministère de l'eau et de l'assainissement, les proportions de villages et secteurs certifiés Fin de la Défecation à l'Air Libre (FDAL) sont de 1,1% 5% et 11,8 % respectivement en 2016, 2017 et 2018.

2.8 Le pays utilise-t-il des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées ? ODD 6 Cible 6.3.1.

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

X=Inconnu

Y=Non pertinent

2.8 Information supplémentaire

> Au niveau national, 02 stations d'épurations des eaux usées sont construites dans la ville de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. Des stations d'épuration ou prétraitement des eaux usées industrielles sont également construites au sein de plusieurs unités industrielles.

2.9 Nombre d'installations de traitement des eaux usées (ou volume traité) au niveau national ? ODD 6 Cible 6.3.1.

Please select only one option

E=Nombre exact(installations)

>

F=Inférieur à (installations)

>

G=Supérieur à (installations)

> 2

X=Inconnu

Y=Non pertinent

2.9 Information supplémentaire

> Les volumes de collecte et de transport des eaux usées et boues de vidange vers les stations de traitement de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso sont respectivement de 353 012 m3 et 352 612 m3 en 2018.

En dehors des 2 stations d'épuration des eaux usées mises en place par l'état, des structures privées telles que certaines unités industrielles disposent en leur sein des systèmes de traitement des eaux usées.

2.10 Quel est l'état de marche des installations de traitement des eaux usées ? Si cela s'applique à votre pays

ODD 6 Cible 6.3.1.

Please select only one option

A=Bon

B=Ne fonctionne pas

C=Fonctionne

Q=Obsolète

X=Inconnu

Y=Non pertinent

2.10 Information supplémentaire

> Les 2 stations d'épuration dont dispose l'Etat fonctionnent en sous régime car la grande majorité des unités industrielles n'est pas raccordée au système de collecte mis en place.

Le diagnostic du réseau d'assainissement collectif de la ville de Ouagadougou a permis de relever plusieurs dysfonctionnements perturbant l'écoulement des eaux usées sur ce réseau.

Nous avons :

-Problème de décantation et raccordements de regards siphoniques non jointés entraînant des fissures et la fragilisation de la structure du siphon;

-Présence d'éléments solides (plastique, chiffon, etc.) dans les regards de visite causée par le manque d'information de la population qui jette tout dans les égouts ;

-Présence d'éléments solides au niveau du regard d'arrivée et de la bache de stockage des stations de pompage occasionné par un défaut de fonctionnement du dégrilleur de ces stations ;

-Colmatage de l'orifice des pompes (Figure 14) à cause des déchets solides présents dans la bache de stockage ;

-Présence de béton et de plâtre solidifié dans les canalisations et dépôt de sable au fond de la conduite toujours occasionné par les agrégats issus des constructions. (...).

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Mémoire_2IE_DIAGNE_Mamadou.pdf](#)

2.11 Quel est le pourcentage de technologie de traitement décentralisé des eaux usées, y compris les zones humides/étangs construits ?

ODD 6 Cible 6.3.1.

Please select only one option

A=Bon

B=Ne fonctionne pas

C=Fonctionne

Q=Obsolète

X=Inconnu

Y=Non pertinent

2.11 Information supplémentaire

> Au niveau national, la technologie de traitement décentralisé des eaux usées n'est pas encore mise en œuvre. En dehors des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso qui disposent de stations d'épurations, les eaux usées (notamment industrielles) des autres villes sont rejetées dans la nature parfois sans traitement préalable.

2.12 Nombre de systèmes de réutilisation des eaux usées (ou volume réutilisé) et but ?

ODD 6 Cible 6.3.1.

> 0

2.12 Information supplémentaire

> L'évaluation du nombre de systèmes de réutilisation des eaux usées n'a pas encore été faite donc il n'existe pas de données concernant ce volet.

2.13 Quelle est la finalité du système de réutilisation des eaux usées ? Si cela s'applique à votre pays

ODD 6 Cible 6.3.1.

Please select only one option

- R=Agriculture
- S=Paysage
- T=Industriel
- U=Eau potable
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

2.13 Information supplémentaire

Veillez préciser si le système de réutilisation des eaux usées est gratuit ou payant, et ajouter tout autre renseignement pertinent.

> En plus de l'agriculture, les eaux usées traitées sont souvent réutilisées dans le domaine du paysage notamment pour l'arrosage des plantations ornementales.

2.14 Votre pays utilise-t-il un système de traitement des eaux usées avec des zones humides comme filtre naturel tout en préservant l'écosystème de ces zones humides ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- X=Inconnu

2.14 Information supplémentaire : Si oui, veuillez fournir un exemple.

> Au niveau national, le système de traitement des eaux usées avec des zones humides comme filtre naturel n'existe pas.

Au contraire, certaines zones humides sont utilisées comme dépotoirs d'ordures et tous genre et de déversoir d'eaux usées très chargées qui inhibent les capacités d'auto épuration des ces milieux. Ces différents polluants affectent considérablement les écosystèmes des zones humides et accentuent le phénomènes d'eutrophisation à travers la prolifération de certaines espèces envahissantes. C'est le cas du site Ramsar "Complexe du Parc Urbain Bāngr - Weoogo et du lac des trois barrages".

<https://lefaso.net/spip.php?article67999>

<https://www.voaafrique.com/a/le-principal-barrage-de-ouagadougou-envahi-par-la-jacinthe-d-eau-/5095054.html>

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Photo Barrage de Ouagadougou.png](#) - Photo Barrage de Oaugadougou

[Photo Barrage de Ouaga.jpg](#) - Photo Barrage de Ouagadougou

Objectif 3

Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}

[Référence : Objectifs d'Aichi 3, 4, 7 et 8]

3.1 Le secteur privé est-il encouragé à appliquer les principes et orientations Ramsar sur l'utilisation rationnelle (Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides) dans ses activités et investissements concernant les zones humides ? {1.10.1} DRC 1.10.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement

D=Prévu

3.1 Information supplémentaire

> Des sensibilisations sont réalisées au profit des acteurs du secteur privé pour l'utilisation rationnelle des ressources des zones humides. En effet, pendant les célébrations des journées mondiales des zones humides ou pendant les processus d'élaboration des plans de gestion et d'inscription des sites sur la liste de Ramsar, des formations et sensibilisations sont réalisées au profit des usagers des zones humides.

En outre, pour la mise en œuvre de certains investissements susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement, des évaluations environnementales sont réalisées pour la prise en compte des questions de gestion des zones humides. C'est le cas par exemple des travaux de constructions de grands chantiers tels que les routes, les barrages, les aéroports et des aménagements urbains.

3.2 Le secteur privé a-t-il entrepris des activités ou des actions pour la conservation, l'utilisation rationnelle et la gestion ? {1.10.2} DRC 1.10.ii

Please select only one per square.

a) des Sites Ramsar	<input type="checkbox"/> Y=Non pertinent <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
b) des zones humides en général	<input type="checkbox"/> Y=Non pertinent <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui

3.2 Information supplémentaire

> Les acteurs du secteur privé œuvrant dans le domaine des zones humides sont impliqués dans le dispositif de gestion. En effet, des Comités Locaux de l'Eau (CLE) sont mis en place dans les 5 agences de l'eau que compte le Burkina Faso à savoir les Agences de l'Eau du Mouhoun, du Nakanbé, des Cascades, du Gourma et du Liptako. Le secteur privé est pleinement impliqué dans les activités de gestion conformément aux missions des Comités Locaux de l'Eau. Les principales missions des CLE sont :

rechercher sur un territoire d'application défini en liaison avec les ressources en eau, l'adhésion permanente des acteurs de l'eau (administration, usagers, collectivités territoriales, autorités coutumières, organisations de la société civile) à la gestion concertée des ressources en eau par la sensibilisation, l'information, la formation et l'action concrète ;

initier ou appuyer au niveau local, les actions de développement, de promotion, de protection et de restauration du domaine public de l'eau ;

développer une synergie de concertations et d'actions horizontales et verticales avec les autres organes de gestion de l'eau ;

assurer une coopération d'une part avec les structures semblables (notamment avec les CLE qui ont en partage le même cours d'eau) et d'autre part avec les structures déconcentrées et décentralisées compétentes et les organismes de bassin à l'échelon supérieur.

Le secteur privé dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale, contribue à la gestion durable des zones humides.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Agence de l'eau au BF.pdf](#)

3.3 A-t-on appliqué des mesures d'incitation qui encouragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.1} DRC 1.11.i

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

3.3 Information supplémentaire

> Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie nationale de gestion durable des zones humides, il est prévu des mesures d'incitation qui encouragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides

3.4 Des mesures ont-elles été prises pour éliminer les incitations perverses qui découragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.2} DRC 1.11.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu
- Z=Non applicable

3.4 Information supplémentaire

> Des actions de sensibilisation et parfois de répression menées par la police de l'eau sur le terrain et par les différents services étatiques permettent de limiter les atteintes à la dégradation continue des zones humides au niveau national.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[d.cret_police_de_l'eau_sign,.pdf](#)

[Normes_de_rejets.pdf](#)

Objectif 4

Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

[Référence : Objectif d'Aichi 9]

4.1 Le pays a-t-il un inventaire national des espèces exotiques envahissantes qui ont ou pourraient avoir des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? {1.9.1} DRC 1.9.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

4.1 Information supplémentaire

> Les différents Agences de l'Eau réalisent des inventaires des espèces exotiques envahissantes dans leur zone de compétence. Selon un inventaire réalisé en 2016 par l'Agence de l'Eau du Mouhoun, les plantes envahissantes rencontrés dans les retenues d'eau sont : le Nénuphar, le *Persicaria Senegalensis*, le *Mimosa pigra*, *azolla Africana*, *Myriopyllum aquaticum*, *Typha domingensis*, le *Cyperus Articulatus* et *Echinocloa staghmina*.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[RAPPORT-INVENTAIRES-PLANTES-ENVAHISSANTES-Version-Finale_\(1\).pdf](#)

4.2 Des politiques ou lignes directrices nationales sur le contrôle et la gestion des espèces envahissantes ont-elles été établies ou révisées pour les zones humides ? {1.9.2} DRC 1.9.iii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

4.2 Information supplémentaire

> Le Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PNGIRE) pour la période 2016-2030 dont l'objectif global est de « Contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques » est mis en place par l'Etat qui couvre plusieurs aspects comme la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants.

La loi N°002-2001/AN portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau adoptée en 2001 a pour but dans le respect de l'environnement et des priorités définies de

- d'assurer l'alimentation en eau potable de la population ;
- de satisfaire ou de concilier les exigences de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture, de l'extraction des substances minérales, de l'industrie, de la production d'énergie, des transports, du tourisme, des loisirs ainsi ~we de toutes autres activités humaines légalement exercées ;
- de préserver et de restaurer la qualité des eaux ;
- de protéger les écosystèmes aquatiques ;
- de faire face aux nécessités de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et aux problèmes posés par les inondations et les sécheresses.

En application à la présente loi, l'Agence de l'Eau du Mouhoun a réalisé un inventaire à l'échelle de son espace de compétence en vue de déterminer les retenues d'eau qui sont précisément confrontées aux

phénomènes de plantes envahissantes.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Loi d orientation relative a la gestion de l eau.pdf](#) - Loi sur la gestion de l'eau

[RAPPORT-INVENTAIRES-PLANTES-ENVAHISSANTES-Version-Finale \(1\).pdf](#) - Inventaire des plantes envahissantes

4.3 Votre pays a-t-il, par des mesures de gestion, réussi à contrôler des espèces envahissantes présentant un risque élevé pour les écosystèmes de zones humides ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

X=Inconnu

4.3 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez fournir des exemples, y compris les noms des espèces et les mesures de gestion appliquées avec succès

> Au Burkina Faso, il n'existe pas encore une méthode formelle de lutte efficace de lutte contre les espèces envahissantes. C'est la méthode manuelle ou mécanique qui consiste à arracher les plantes qui est plus souvent pratiquée.

Par cette méthode, l'agence de de l'eau du Nakanbé a réussi a ralentir la prolifération de la jacinthe d'eau du barrage de Ouagadougou. En la saison sèche et avec l'aide de leurs collaborateurs et partenaires, elle a mis en place une équipe de veille et de surveillance du barrage de ces barrages-là. Cette équipe est composée d'une dizaine de pêcheurs. Ce sont ces pêcheurs qui éliminent tous les nids de jacinthes cachés aux entourages de ce barrage en périodes sèches.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Arrachage de jacente d'eau 2-2814-1b58f.jpg](#) - Arrachage de jacente d'eau dans le barrage de Ouagadougou

[Arrachage de jacente d'eau 2-2814-1b58f.jpg](#) - Arrachage de jacente d'eau dans le barrage de Ouagadougou

4.4 Y a-t-il des espèces envahissantes présentant un risque élevé pour les écosystèmes de zones humides qui ont été contrôlées avec succès par des mesures de gestion ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

X=Inconnu

4.4 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez fournir des exemples, y compris les noms des espèces et les mesures de gestion appliquées avec succès

> La jacinthe d'eau est plus ou moins contrôlée par la méthode mécanique qui consiste à arracher ces plantes pour limiter leurs proliférations. Cette espèce est quasi présente dans les plans d'eau du pays et constitue une véritable menace pour les écosystèmes.

4.5 L'efficacité des programmes de contrôle des espèces exotiques envahissantes dans les zones humides a-t-elle été évaluée ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

X=Inconnu

Y=Non pertinent

4.5 Information supplémentaire

> Une évaluation des programmes de contrôles des espèces envahissantes n'a pas encore été faite mais on remarque que la méthode mécanique a d'énormes limites en ce sens que l'opération doit être répétée régulièrement lorsque les invasions sont plus importantes. Elle nécessite une mobilisation importante de la main d'œuvre humaine et de manière permanente.

But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

[Référence : Objectifs de développement durable 6, 11, 13, 14, 15]

Objectif 5

Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.}

[Référence : Objectifs d'Aichi 6, 11 et 12]

5.1 Une stratégie et des priorités nationales ont-elles été établies pour continuer d'inscrire des Sites Ramsar en utilisant le Cadre stratégique pour orienter l'évolution de la Liste de Ramsar ? {2.1.1} DRC 2.1.i

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Stratégie nationale-PNDD_VF.pdf](#) - Stratégie Nationale de mise en oeuvre de la politique nationale du développement durable au Burkina Faso, 2016 - 2020

[PNDES_VF.pdf](#) - Plan National de Développement Economique et Social, 2016-2020

[PNA Version version finale.pdf](#) - Plan National d'Adaptation aux changements climatiques du Burkina Faso, juin 2015

[Plan d'action_ZH.pdf](#) - Plan d'action nationale pour la gestion durable des zones humides du Burkina Faso, décembre 2013

[Politique Nationale_ZH.pdf](#) - Politique Nationale sur les zones Humides du Burkina Faso, décembre 2013

5.1 Information supplémentaire

> Le Plan National de Développement économique et Social 2016-2020 (PNDES), dans son objectif stratégique 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales a contribué à la gestion durable des écosystèmes au niveau national.

La Politique Nationale sur les Zones Humides élaboré en 2013 prévoit l'inscription de nouveaux sites à travers son programme 1 qui vise l'amélioration de la durabilité des zones humides.

En outre, le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) du Burkina Faso adopté en 2014 à travers ses objectifs du plan d'action par secteur « protéger et améliorer le fonctionnement des écosystèmes naturels » et « Préserver les ressources en eau et améliorer l'accès à l'assainissement » prévoit la construction de barrages et l'aménagement de mares.

5.2 Le Service d'information sur les Sites Ramsar et ses outils ont-ils été utilisés pour l'identification nationale d'autres Sites Ramsar à inscrire ? {2.2.1} DRC 2.2.ii

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

5.2 Information supplémentaire

> Le Service d'information sur les Sites Ramsar est utilisé pour inscrire une nouvelle zone humide d'importance internationale, mettre à jour l'information sur un Site Ramsar et vérifier l'état d'une inscription en cours.

Pour inscrire une nouvelle zone humide comme site Ramsar, la Fiche Descriptive Ramsar (FDR) est renseignée pour l'identification de la zone humide. Après remplissage de la FDR en ligne dans le RSIS, elle est envoyée au Secrétariat de la convention.

Pour la période de 2018 à 2020, le Burkina Faso a utilisé le RSIS et la FDR pour inscrire 7 sites Ramsar. dont 2 transfrontaliers.

5.3 Combien de Sites Ramsar ont un plan de gestion officiel ? {2.4.1} DRC 2.4.i

Please select only one option

- E=Nombre exact (sites)

>

- F=Inférieur à (sites)

>

- G=Supérieur à (sites)

> 18

- X=Inconnu
 Y=Non pertinent

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Plan de gestionMare Oursi.pdf](#)

[Plan de gestion Mare hippo \(16-01-2021\).pdf](#) - Plan de gestion du site Ramsar n°491 « La Mare aux hippopotames» (2021-2025)

[plan gestion Reserve Comoé Leraba.pdf](#)

[plan d'aménagement du parc W.pdf](#) - PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE LA RESERVE DE BIOSPHERE TRANSFRONTALIERE DU W BURKINA FASO, avril 2015

[PLAN D AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATIONAL D ARLY.pdf](#) - PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATIONAL D'ARLY, août 2015

[Plan de gestion Corridor zone de confluence.pdf](#) - Plan de gestion des sites Ramsar : le Corridor forestier de la Boucle du Mouhoun et la Zone de confluence Mouhoun-Sourou

[Plan de gestion Lac Dem 24 Novembre 2014-Version finale.pdf](#) - PLAN DE GESTION DU LAC DEM SITE RAMSAR N°1882

[PdG Ramsar lac Higa Final 26 août 2018.pdf](#) - PLAN DE GESTION DU SITE RAMSAR N°1883 DU LAC HIGA (2019-2038)

5.4 Pour combien de Sites Ramsar ayant un plan de gestion officiel, ce plan est-il appliqué ? {2.4.2} DRC 2.4.i

Please select only one option

E=Nombre exact (sites)

>

F=Inférieur à (sites)

>

G=Supérieur à (sites)

> 18

X=Inconnu

Y=Non pertinent

5.5 Pour combien de Sites Ramsar n'ayant pas de plan de gestion officiel, une gestion efficace est-elle en train d'être mise en œuvre par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures en vigueur de gestion appropriée des zones humides ? {2.4.3} DRC 2.4.i

Please select only one option

E=Nombre exact (sites)

>

F=Inférieur à (sites)

>

G=Supérieur à (sites)

> 4

X=Inconnu

Y=Non pertinent

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Lac Tengrela Charte foncière.pdf](#) - CHARTE FONCIERE INTERVILLAGEOISE POUR LA PROTECTION DES RESSOURCES ET DES BERGES DU LAC DE TENGRELA DANS LA COMMUNE URBAINE DE BANFORA

5.3 - 5.5 Information supplémentaire

> Dix-huit(18) sites Ramsar disposent d'un plan de gestion officiel présentement. Ce sont:

1. Site Ramsar N°491 (Parc W) ;
2. Site Ramsar N°1878 (Forêt classée réserve partielle de faune Comoé-Léraba) ;
3. Site Ramsar N°1882 (Lac Dem) ;
4. Site Ramsar N°1883 (Lac Higa) ;
5. Site Ramsar N°1884 (Réserve totale de faune d'Arly) ;
6. Site Ramsar N°2292 (Zone de confluence Mouhoun-Sourou) ;
7. Site Ramsar N°2314 (Corridor Forestier de la Boucle du Mouhoun) ;
8. Site Ramsar N°1874 (barrage de Bagré) ;
9. Site Ramsar N°1875 (barrage de la Kompienga) ;
10. Site Ramsar N°1885 (la vallée du Sourou) ;
11. Site Ramsar N°491 (La Mare aux hippopotames);
12. Site Ramsar N°187 (le Barrage de la Tapoa);
13. Site Ramsar N°2439 (le Barrage de Samandéni);
14. site Ramsar N°2366 (Complexe d'Aires Protégées Pô-Nazinga-Sissili);
15. site Ramsar N°2367 (Complexe du Parc Urbain Bangre Weogo et le lac des 3 barrages);
16. site Ramsar N°1880 (Lac Bam),
17. site Ramsar N°490 (Mare d'Oursi);
18. site Ramsar N°2401 (Mare de Yomboli).

Sur ces dix-huit sites, seuls cinq disposent de plans de gestion élaborés suivant les lignes directives de la convention de Ramsar (Lac Dem, Lac Higa, Zone de confluence Mouhoun-Sourou, Corridor Forestier de la Boucle du Mouhoun, la Mare aux hippopotames).

Certains sites Ramsar ne possèdent pas de plan de gestion mais des activités de gestion sont menées travers des projets et programmes. La lutte contre les plantes envahissantes, la réglementation de l'exploitation des services écosystémiques, les activités de protection et de restauration sont des mesures qui sont mises en œuvre pour la gestion de ces sites. Ces sites sont:

1. le lac Tengrela (Site Ramsar N°1881) ;
2. le Bassin du Nakanbé-Mané (site Ramsar N° 2254);
3. le Barrage de Yalgo (Site Ramsar N°2258)
4. Barrage de Tougouri (Site Ramsar N°2253)

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Plan_de_gestionMare_Oursi.pdf](#)

5.6 L'efficacité de la gestion a-t-elle été évaluée dans tous les Sites Ramsar (c'est-à-dire des sites ayant soit un plan de gestion officiel, soit une gestion assurée par d'autres moyens pertinents, le cas échéant, par exemple d'autres mesures prises pour une gestion appropriée des zones humides) ? {1.6.2} DRC 1.6.ii

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

5.6 Information supplémentaire

> Les sites Ramsar ayant fait l'objet d'une évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre du plan. C'est le cas du :

- Site Ramsar N°492 (Parc W) ;
- Site Ramsar N°1878 (Forêt classée réserve partielle de faune Comoé-Léraba);
- Site Ramsar N°1882 (Lac Dem);
- Site Ramsar N°188 (Lac Higa);
- Site Ramsar N°1884 (Réserve totale de faune d'Arly) ;
- Site Ramsar N°2292 (Zone de confluence Mouhoun-Sourou) ;
- Site Ramsar N°2314 (Corridor Forestier de la Boucle du Mouhoun) ;
- Site Ramsar N°1874 (barrage de Bagré) ;
- Site Ramsar N°1875 (barrage de la Kompienga) ;
- Site Ramsar N°1885 (la vallée du Sourou) ;
- Site Ramsar N°491 (La Mare aux hippopotames).
- Site Ramsar N°2439 (Barrage de Samandéni)
- Site Ramsar N°187 (Barrage de la Tapoa)
- le Complexe d'Aires Protégées Pô-Nazinga-Sissili (site Ramsar N°2366) ;
- le Complexe du Parc Urbain Bangre Weogo et le lac des 3 barrages (site Ramsar N°2367) ;
- le lac Tengrela (Site Ramsar N°1881) ;
- le lac Bam (site Ramsar N°1880) ;
- le bassin du Nakanbé-Mané (site Ramsar N°2254).

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Prodoc_FR.pdf](#) - Adapter les moyens de subsistance dépendant des ressources naturelles aux risques induits par le climat dans les paysages du corridor forestier de la Boucle du Mouhoun et des zones humides du bassin de la Mare d'Oursi au Burkina Faso

[évaluation_de_Z_site_Ramsar.pdf](#) - Evaluation des valeurs d'usages de sept sites Ramsar au Burkina Faso Certificat en Gouvernance Locale des Zones Humides Edition N°2 ; 2015

[valeur_economique_vallee_sourou_f.pdf](#) - Valeur économique de la vallée du Sourou : Une évaluation préliminaire +

5.7 Combien de Sites Ramsar ont un comité de gestion intersectoriel ? {2.4.4} DRC 2.4.iv

Please select only one option

- E=Nombre exact (sites)

>

- F=Inférieur à (sites)

>

- G=Supérieur à (sites)

> 18

- X=Inconnu
 Y=Non pertinent

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Agence_de_l'eau_au_BF.pdf](#) - LES AGENCES DE L'EAU AU BURKINA FASO CAPITALISATION DU PROCESSUS DE MISE EN PLACE

5.7 Information supplémentaire

S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites

- > 1. le Parc W (site Ramsar N°492) ;
2. la Forêt classée réserve partielle de faune Comoé-Léraba (site Ramsar N°1878) ;
3. le Lac Dem (Site Ramsar N°1882) ;
4. le Lac Higa (site Ramsar N°1883) ;
5. la Réserve totale de faune d'Arly (site Ramsar N°1884) ;
6. la Zone de confluence Mouhoun-Sourou (Site Ramsar N°2292) ;
7. le Corridor Forestier de la Boucle du Mouhoun (Site Ramsar N°2314) ;
8. la Mare aux hippopotames (site Ramsar N°491) ;
9. le Barrage de Bagré (site Ramsar N°1874) ;
10. le Barrage de la Kompienga (site Ramsar N°1875) ;
11. le Complexe d'Aires Protégées Pô-Nazinga-Sissili (site Ramsar N°2366) ;
12. le Complexe du Parc Urbain Bangre Weogo et le lac des 3 barrages (site Ramsar N°2367) ;
13. le Barrage de Samandéni (site Ramsar N°2439) ;
14. le lac Tengrela (Site Ramsar N°1881) ;
15. le lac Bam (site Ramsar N°1880) ;
16. le Barrage de la Tapoa (site Ramsar N°187) ;
17. le bassin du Nakanbé-Mané (site Ramsar N°2254) ;
18. la vallée du Sourou (site Ramsar N°1885).

Il convient de préciser que les comités mis en place ne sont pas spécifiques à la zone humide. De plus dans le cadre de la mise en œuvre de la GIRE par les agences de l'eau, des comités locaux de l'eau couvrent tous les sites Ramsar.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Agence de l'eau au BF.pdf](#) - LES AGENCES DE L'EAU AU BURKINA FASO CAPITALISATION DU PROCESSUS DE MISE EN PLACE

Objectif 7

Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}.

[Référence : Objectifs d'Aichi 5, 7, 11,12]

7.1 Des mécanismes sont-ils en place pour que l'Autorité administrative soit informée de changements ou de changements possibles, négatifs, induits par l'homme, dans les caractéristiques écologiques de Sites Ramsar, conformément à l'article 3.2 ? {2.6.1} DRC 2.6.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Quelques sites
- D=Prévu

7.1 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez résumer le mécanisme ou les mécanismes établi(s)

> Les organes en charge de la gestion des sites au niveau local sont les directions régionales en charge de l'environnement et de l'eau. Ces services chargés du suivi des sites Ramsar informent l'Autorité administrative de tous les changements survenus dans les sites Ramsar et dans les zones humides. Le site web de l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable permet à l'Autorité administrative d'être informée d'éventuelles modifications sur les sites à travers le système d'information installé.

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

[ONEDD Burkina](#) - Observatoire Nationale de l'Environnement et du Développement Durable du Burkina Faso

7.2 Tous les cas de changement ou de changement probable, négatif, induit par l'homme, dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar ont-ils été signalés au Secrétariat Ramsar conformément à l'article 3.2 ? {2.6.2} DRC 2.6.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Quelques cas
- O=Pas de changement négatif

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

<http://>

7.2 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Quelques cas', veuillez indiquer pour quels Sites Ramsar l'Autorité administrative a fait des rapports au Secrétariat, au titre de l'article 3.2, et pour quels sites des rapports sur les changements ou changements probables n'ont pas encore été communiqués

> Non pertinent

7.3 Le cas échéant, des mesures ont-elles été prises pour résoudre les problèmes pour lesquels des Sites Ramsar ont été inscrits au Registre de Montreux, par exemple une demande de Mission consultative Ramsar ? {2.6.3} DRC 2.6.ii

Please select only one option

A=Oui

B=Non

Z=Non applicable

7.3 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer les mesures prises

> Non pertinent

But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 15]

Objectif 8

Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. {1.1.1} DRC 1.1.i

[Référence : Objectifs d'Aichi 12,14,18,19]

8.1 Votre pays a-t-il un inventaire national des zones humides complet ? {1.1.1} DRC 1.1.i

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=En progrès

D=Prévu

8.1 Information supplémentaire

> Par manque de ressources, le Burkina Faso n'a pas encore réalisé un inventaire national des zones humides complet. Mais la réalisation de cet inventaire demeure une priorité pour l'Autorité administrative.

8.2 Votre pays a-t-il mis à jour l'inventaire national des zones humides dans la dernière décennie ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=En progrès

C1=Partiellement

D=Prévu

X=Inconnu

Y=Non pertinent

8.2 Information supplémentaire

> Le Burkina Faso n'a pas encore réalisé un inventaire national des zones humides complet, mais un inventaire des retenues d'eau est disponible et mis à jour régulièrement.

8.3 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles conservées ? {1.1.2} DRC

1.1.ii

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

8.3 Information supplémentaire

> Seules les données et informations de l'inventaire des retenues d'eau sont conservées.

8.4 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles mises à la disposition de tous les acteurs ? {1.1.2} KRA 1.1.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

8.4 Information supplémentaire

> Cependant, l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable possède une base de données sur les zones humides et les sites Ramsar qui est accessible à tous les acteurs.

8.5 Les conditions* des zones humides de votre pays ont-elles, généralement, changé depuis la dernière période triennale ? {1.1.3}

Veillez commenter les sources d'information sur lesquelles s'appuie votre réponse dans le champ vert de texte libre ci-dessous. S'il y a une différence entre la situation des zones humides intérieures et côtières, veuillez décrire. Si possible, décrivez les principaux moteurs du (des) changement(s).

* « Conditions » correspond aux caractéristiques écologiques définies par la Convention.

Please select only one per square.

a) Sites Ramsar	<input type="checkbox"/> P=État amélioré <input type="checkbox"/> O=Pas de changement <input checked="" type="checkbox"/> N=État détérioré
b) zones humides en général	<input type="checkbox"/> P=État amélioré <input type="checkbox"/> O=Pas de changement <input checked="" type="checkbox"/> N=État détérioré

8.5 Information supplémentaire sur a) et/ou b)

> Les informations sur l'état des sites Ramsar sont fournies par :

- les rapports techniques des gestionnaires des sites Ramsar;
 - les rapports annuels d'activités de la Direction générale des ressources halieutiques;
 - les rapports d'activités de suivi écologique et d'inventaire des oiseaux d'eau et savaniques de NATURAMA
- Les pressions anthropiques et le changement climatique sont les moteurs de ce changement. Les informations sur l'état des zones humides en général sont données par : le 4e rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso (SP-CONEDD, 2015).

8.6 D'après l'inventaire national des zones humides, s'il en existe un, veuillez fournir un chiffre en kilomètres carrés pour l'étendue des zones humides (selon la définition Ramsar) pour l'année 2020 et fournir l'information ventilée pertinente dans le champ ci-dessous. Cette information servira aussi à faire rapport sur l'ODD 6, cible 6.6, indicateur 6.6.1 dont la Convention de Ramsar est coresponsable.

Please select only one option

- E=Nombre exact (km2)

>

- G=Supérieur à (km2)

>

- X=Inconnu

8.6 Détails

Selon la définition Ramsar et la classification des zones humides, l'information ventilée sur l'étendue des zones humides est la suivante.

Note:

Le minimum d'information à fournir est la superficie totale des zones humides pour chacune des trois catégories principales ; « marine/côtière », « continentale » et « artificielle ».

Si les données des inventaires sont partielles ou non complète, donnez l'information disponible.

Des orientations sur l'information relative à l'étendue des zones humides nationales à fournir pour l'Objectif 8

« Inventaire national des zones humides » du modèle de Rapport national sont à consulter à l'adresse :

<https://www.ramsar.org/fr/document/orientations-sur-les-informations-relatives-a-letendue-nationale-des-zones-humides>.

8.6 Zones humides marines/côtières

	Kilomètres carrés (km2)
--	------------------------------------

A --Eaux marines peu profondes et permanentes, dans la plupart des cas d'une profondeur inférieure à six mètres à marée basse; y compris baies marines et détroits.	
B -- Lits marins aquatiques subtidaux; y compris lits de varech, herbiers marins, prairies marines tropicales.	
C -- Récifs coralliens.	
D -- Rivages marins rocheux; y compris îles rocheuses, falaises marines.	
E --Rivages de sable fin, grossier ou de galets; y compris bancs et langues de sable, îlots sableux, systèmes dunaires et dépressions intradunales humides.	
F-- Eaux d'estuaires; eaux permanentes des estuaires et systèmes deltaïques estuariens.	
G --Vasières, bancs de sable ou de terre salée intertidaux.	
Ga -- Récifs à bivalves (mollusques).	
H -- Marais intertidaux; y compris prés salés, schorres, marais salés levés, marais cotidaux saumâtres et d'eau douce.	
I --Zones humides boisées intertidales; y compris marécages à mangroves, marécages à palmiers nipa et forêts marécageuses cotidales d'eau douce.	
J --Lagunes côtières saumâtres/salées; y compris lagunes saumâtres à salées reliées à la mer par un chenal relativement étroit au moins.	
K --Lagunes côtières d'eau douce; y compris lagunes deltaïques d'eau douce.	
Zk(a) - Systèmes karstiques et autres systèmes hydrologiques souterrains, marins/côtiers.	

8.6 Zones humides marines/côtières total (km2)

>

8.6 Zones humides continentales

	Kilomètre carré (km ²)
L -- Deltas intérieurs permanents.	
M -- Rivières/cours d'eau/ruisseaux permanents; y compris cascades.	
N --Rivières/cours d'eau/ruisseaux saisonniers/intermittents/irréguliers.	
O --Lacs d'eau douce permanents (plus de 8 hectares); y compris grands lacs de méandres.	
P -- Lacs d'eau douce saisonniers/intermittents (plus de 8 hectares; y compris lacs des plaines d'inondation).	
Q -- Lacs salés/saumâtres/alcalins permanents.	
R -- Lacs salés et étendues/saumâtres/alcalins saisonniers/intermittents.	
Sp -- Mares/marais salins/saumâtres/alcalins permanents.	
Ss -- Mares/marais salins/saumâtres/alcalins saisonniers/intermittents.	
Tp -- Mares/marais d'eau douce permanents; étangs (moins de 8 hectares), marais et marécages sur sols inorganiques; avec végétation émergente détrempée durant la majeure partie de la saison de croissance au moins.	
Ts -- Mares/marais d'eau douce saisonniers/intermittents sur solsinorganiques; y compris fondrières, marmites torrentielles, prairies inondées saisonnièrement, marais à laïches.	
U -- Tourbières non boisées; y compris tourbières ouvertes ou couvertes de buissons, marécages, fagnes.	
Va -- Zones humides alpines; y compris prairies alpines, eaux temporaires de la fonte des neiges.	

Vt -- Zones humides de toundra; y compris mares de la toundra, eaux temporaires de la fonte des neiges.	
W -- Zones humides dominées par des buissons; marécages à buissons, marécages d'eau douce dominés par des buissons, saulaies, aulnaies; sur sols inorganiques.	
Xf -- Zones humides d'eau douce dominées par des arbres; y compris forêts marécageuses d'eau douce, forêts saisonnièrement inondées, marais boisés; sur sols inorganiques.	
Xp -- Tourbières boisées; forêts marécageuses sur tourbière.	
Y -- Sources d'eau douce; oasis.	
Zg -- Zones humides géothermiques.	
Zk(b) -- Systèmes karstiques et autres systèmes hydrologiques souterrains, continentaux.	

8.6 Zones humides continentales total (km2)

>

8.6 Zones humides artificielles

	Kilomètre carré (km2)
1 -- Étangs d'aquaculture (p. ex., poissons, crevettes).	
2 -- Étangs; y compris étangs agricoles, étangs pour le bétail, petits réservoirs; (généralement moins de 8 hectares)..	
3 -- Terres irriguées; y compris canaux d'irrigation et rizières.	
4 -- Terres agricoles saisonnièrement inondées.	
5 -- Sites d'exploitation du sel; marais salants, salines, etc.	
6 -- Zones de stockage de l'eau; réservoirs/barrages/retenues de barrages/retenues d'eau; (généralement plus de 8 hectares).	

7 -- Excavations; gravières/ballastières/glaisières; sablières, puits de mine.	
8 -- Sites de traitement des eaux usées; y compris champs d'épandage, étangs de sédimentation, bassins d'oxydation, etc.	
9 -- Canaux et fossés de drainage, rigoles.	
ZK(c) -- Systèmes karstiques et autres systèmes hydrologiques souterrains, artificiels.	

8.6 Zones humides artificielles total (km2)

>

8.6 Information supplémentaire

Si l'information est disponible, veuillez indiquer le pourcentage de changement dans l'étendue des zones humides depuis trois ans. Veuillez noter : pour le % of de changement dans l'étendue des zones humides, si la période des données couvre plus de trois ans, donnez l'information disponible et indiquez la période de changement.

> En absence d'un inventaire national, les détails sur les superficies des types de zones humides ne sont pas disponibles.

8.7 Veuillez indiquer si vous avez besoin (pour des problèmes techniques, financiers ou de gouvernance) de dresser, mettre à jour ou terminer un Inventaire national des zones humides

> Le Burkina Faso ne possède pas une base de données sur l'inventaire national des zones humides. Un appui financier de la part de la convention de Ramsar ou de ses partenaires est souhaitable pour la réalisation de cet inventaire national.

Objectif 9

L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. {1.3.}

[Référence : Objectifs d'Aichi 4, 6, 7]

9.1 Y a-t-il une politique nationale pour les zones humides (ou un instrument équivalent) en place pour promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.3.1} DRC 1.3.i

Si 'Oui', veuillez donner le titre et la date de la politique dans le champ vert de texte libre

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=En préparation
 D=Prévu

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Politique Nationale_ZH.pdf](#)

9.1 Information supplémentaire

> Le Burkina Faso dispose d'une politique nationale pour les zones humides assortie d'un plan d'actions (DECRET N°2014 - 069 /PRES/PM/MEDD/ MEF du 7 février 2014).

9.2 Des amendements ont-ils été apportés à la législation existante pour refléter les engagements pris envers la Convention de Ramsar ? {1.3.5} {1.3.6}

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=En progrès
 D=Prévu

9.2 Information supplémentaire

> La révision du code minier, la loi d'orientation agrosylvopastorale faunique et halieutique, la loi d'orientation sur le pastoralisme ainsi que la relecture de la loi sur l'eau ont pris en compte la conservation de la diversité

biologique. Dans cette optique, les zones humides sont en partie prises en compte.

9.3 Les zones humides sont-elles traitées comme une infrastructure aquatique naturelle faisant partie intégrante de la gestion des ressources en eau à l'échelle des bassins hydrographiques ? {1.7.1} {1.7.2} DRC 1.7.ii

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

9.3 Information supplémentaire

> La gouvernance de la ressource en eau est favorisée par l'approche bassin versant dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et de la mise en place des agences de l'eau.

9.4 Une expertise en matière de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) et des outils ont-ils été intégrés dans la planification et la gestion des bassins hydrographiques/versants (voir Résolution X.19) ? {1.7.2} {1.7.3}

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

9.4 Information supplémentaire

> Le Secrétariat permanent de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau à travers sa stratégie de communication assortie d'un plan opérationnel de mise en œuvre mène des actions en matière de CESP pour une gestion durable des zones humides. La stratégie et plan opérationnel de communication du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement (PN-AEPA) et les stratégies de communication des Agences de l'eau, du projet EBA-FEM viennent renforcer ces actions de CESP. Les Sites Web de l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD), du Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC), le site web de l'eau de la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) (www.eauburkina.org) et les site web des Agences de l'eau (www.agencenakanbe.bf; www.eaumouhoun.bf; eaugourma.bf) sont disposés à diffuser l'information en matière de gestion des zones humides).

9.5 Votre pays a-t-il établi des politiques ou lignes directrices pour renforcer le rôle des zones humides en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements ? {1.7.3} {1.7.5} DRC 1.7.iii

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

9.5 Information supplémentaire

> Le pays dispose d'un PNA (Plan national d'adaptation aux changements climatiques) et d'un NAMA (National Appropriated Mitigation Actions) qui donnent des orientations claires et ciblent des actions pour renforcer le rôle des zones humides dans le contexte des changements climatiques.

9.6 Votre pays a-t-il formulé des plans ou projets appuyant et renforçant le rôle des zones humides en matière de soutien et d'entretien des systèmes agricoles viables ? {1.7.4} {1.7.6} DRC 1.7.v

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

9.6 Information supplémentaire

> Le Burkina Faso a adopté plusieurs instruments de planification qui renforcent le rôle des zones humides en matière de soutien des systèmes agricoles viables. On peut citer : - Le Programme de croissance économique dans le secteur agricole (PCESA) pour la période 2013-2020 ; - Le Programme Pôle de croissance de Bagré (Bagré-pôle) ; - Le Programme Aménagement de la vallée du Sourou (AMVS) ; - Le Programme national du secteur rural (PNSR II) - Le Plan d'action national sur les zones humides; le Programme d'Investissement Forestier - Le Projet Neertamba - Le Projet 1000 hectares - Le Projet Riz Pluvial - Le Projet PIGO (Projet d'Irrigation dans le Grand Ouest) - etc.

9.7 Des travaux de recherche à l'appui des plans et politiques pour les zones humides ont-ils été entrepris

dans votre pays concernant :

{1.6.1} DRC 1.6.i

Please select only one per square.

a) les interactions agriculture-zones humides	<input type="checkbox"/> C=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
b) les changements climatiques	<input type="checkbox"/> C=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
c) l'évaluation des services écosystémiques	<input type="checkbox"/> C=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui

9.7 Information supplémentaire

> Etude sur l'évaluation économique de la vallée du Sourou (UICN, 2009) permet de mettre en évidence, les interactions agriculture-zones humides et l'évaluation des services écosystémiques. b) Etude sur l'évaluation des risques et de la vulnérabilité aux changements climatiques au Burkina Faso (LAME, 2013); Etude et cartographie de la vulnérabilité aux changements climatiques des ressources en eau du sous bassin du Nakanbé (SP-CONEDD & PNE, 2014). c) Etude réalisée par l'UICN sur l'Allocation de l'eau aux écosystèmes pour la conservation et un développement socio-économique durable en Afrique (Awaiss A. & Somda M., 2013); Gestion intégrée des écosystèmes du micro-bassin versant de la Kompienga (Kaboré N. L., 2013); Etude socio-économique sur le lac Higa : situation de référence du projet LoTE; Etude sur la contribution de l'environnement et des ressources naturelles à l'économie nationale du Projet IPE/Burkina (IPE, 2011); Etude socioéconomique des zones humides du corridor forestier de la Boucle du Mouhoun du projet EBA-FEM (EBA-FEM, 2017)

9.8 Votre pays a-t-il présenté une candidature au Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar, Résolution XII.10 ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

9.8 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer combien de candidatures ont été proposées

> Des initiatives sont entreprises au niveau des collectivités territoriales pour promouvoir le Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar. Dans cette optique, des candidature sont envisagées.

9.9 Votre pays s'est-il efforcé de conserver de petites zones humides conformément à la Résolution XIII.21 ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

9.9 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer quelles mesures ont été prises)

If 'Yes', please indicate what actions have been implemented

> L'inscription de zones humides de petites superficies dans la Liste de Ramsar comme la mare de Darkoye (1716 hectares) et la mare de Yomboli (836 hectares) en sont une illustration.

Objectif 10

Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.

[Référence : Objectif d'Aichi 18]

10.1 Des études de cas, la participation à des projets ou des expériences réussies concernant les aspects culturels des zones humides ont-ils été compilés ? Résolution VIII.19 et Résolution IX.21 ? (Action 6.1.6)

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En préparation
- D=Prévu

10.1 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer les études de cas ou projets décrivant l'information et l'expérience relatives à la culture et aux zones humides

> Des connaissances sur les méthodes, et les méthodes elles-mêmes, de gestion traditionnelle des zones humides ont contribué à la conservation et à l'utilisation rationnelle de nombreux sites dans le pays. Pour cela les aspects pertinents du patrimoine culturel sont pris en compte dans la conception la mise en œuvre de la gestion des zones humides.

Cela a été fait dans le cadre des travaux de recherches réalisés par des étudiants ou les laboratoires de recherches des universités du pays.

10.2 Les lignes directrices pour l'établissement et le renforcement de la participation des communautés locales et des peuples autochtones à la gestion des zones humides ont-elles été utilisées ou appliquées (Résolution VII. 8) ? (Action 6.1.5)

Please select only one per square.

a) les acteurs, notamment les communautés locales et les peuples autochtones sont représentés dans les Comités nationaux Ramsar ou organes semblables	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=En préparation <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
b) les groupes de communautés locales et peuples autochtones, centres d'éducation aux zones humides et organisations non gouvernementales sont impliqués et aidés avec l'expertise voulue pour faciliter l'avènement d'approches participatives	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=En préparation <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui

10.2 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer l'utilisation ou l'application de lignes directrices

> Organisation de vastes consultations avec les communautés locales en vue de l'élaboration de politiques et de législations nationales sur les zones humides et de veiller à ce que ces instruments, garantissent une participation active de la communauté en général à cette application. - Création d'un cadre légal et politique, assorti des ressources nécessaires, pour faciliter la participation directe des populations autochtones et des communautés locales à la prise de décisions, aux niveaux national et local, relatives à l'utilisation durable des zones humides.

10.3 Les connaissances et pratiques de gestion traditionnelles concernant l'utilisation rationnelle des zones humides ont-elles été documentées et leur application encouragée ? (Action 6.1.2)

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En préparation
- D=Prévu

10.3 Information supplémentaire

> Les connaissances et pratiques de gestion traditionnelles concernant l'utilisation rationnelle des zones humides ont été documentées dans la monographie nationale sur la diversité biologique

Objectif 11

Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et

diffusés. {1.4.}

[Référence : Objectifs d'Aichi 1, 2, 13, 14]

11.1 Les avantages/services écosystémiques fournis par les zones humides ont-ils été étudiés dans votre pays, enregistrés dans des documents tels que le rapport sur l'état de l'environnement, et les résultats ont-ils été publiés ? {1.4.1} DRC 1.4.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En préparation
- C1=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

11.1 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer combien de zones humides et leurs noms

> Une évaluation du potentiel halieutique et socio-économique de sept (07) sites RAMSAR ont été réalisées avec l'appui du projet COGEL. Ce sont : Lac Higa, site Ramsar N°1883, Barrage de la Kompienga Site Ramsar N°1875, Lac Higa, site Ramsar N°1883, Cône d'épandage de Banh, site Ramsar N°1877, Barrage de la Tapoa, site Ramsar N°1876, Lac Tengrela, site Ramsar N°1881, Lac Dem, site Ramsar N°1882, Corridor forestier de la Boucle du Mouhoun, site Ramsar N°2314 et Zone de confluence Mouhoun-Sourou, site Ramsar N°2315.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[valeur economique vallee sourou f.pdf](#)

[evaluation de Z site Ramsar.pdf](#)

11.2 Des programmes ou projets pour les zones humides contribuant aux objectifs d'allègement de la pauvreté ou aux plans de sécurité alimentaire et de l'eau ont-ils été appliqués ? {1.4.2} DRC 1.4.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

11.2 Information supplémentaire

> Les projets et programmes pour les zones humides sont entre autres : - Projet EBA-FEM - Programme Pôle de croissance de Bagré (Bagré-pôle) - Programme Aménagement de la vallée du Sourou (AMVS) - Projet Living on The Edge (LoTE) : projet de conservation des oiseaux migrateurs et leurs habitats et amélioration des moyens de subsistance des populations locales sous la direction de NATURAMA; - Programme national de partenariat pour la gestion durable des terres - Projet COGEL; -Projet Riz Pluvial - PIGO - etc.

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.3} {1.4.4} DRC 1.4.iii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms

> Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont été intégrées dans les plans de gestion de 8 sites Ramsar. Ce sont :

Site Ramsar N°492, Parc W ;

Site Ramsar N°1878, Forêt classée réserve partielle de faune comoé-Léraba;

Lac Higa, site Ramsar N°1883 ;

Site Ramsar N°1884, Réserve totale de faune d'Arly ;

Lac Dem, site Ramsar N°1882;

la Mare aux Hippopotames, Site Ramsar N°491;

Corridor forestier de la Boucle du Mouhoun, Site Ramsar N°2314;

Zone de confluence Mouhoun-Sourou, Site Ramsar N°2292.

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides, notamment les connaissances traditionnelles pour la gestion efficace des sites (Résolution VIII.19) ? {1.4.3}{1.4.4} KRA 1.4.iii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.4 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms
> Les valeurs culturelles des zones humides ont été intégrées dans les plans de gestion de 8 sites Ramsar. Ce sont :

Site Ramsar N°492, Parc W ;
Site Ramsar N°1878, Forêt classée réserve partielle de faune comoé-Léraba;
Lac Higa, site Ramsar N°1883 ;
Site Ramsar N°1884, Réserve totale de faune d'Arly ;
Lac Dem, site Ramsar N°1882;
la Mare aux Hippopotames, Site Ramsar N°491;
Corridor forestier de la Boucle du Mouhoun, Site Ramsar N°2314;
Zone de confluence Mouhoun-Sourou, Site Ramsar N°2292.

Objectif 12

Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.}
[Référence : Objectifs d'Aichi 14, 15]

12.1 Avez-vous identifié des sites prioritaires pour la restauration des zones humides ? {1.8.1} DRC 1.8.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

12.1 Information supplémentaire

> La Mare d'Oursi, site Ramsar N°490;
la vallée du Sourou, site Ramsar N°1885;
le lac Higa, site Ramsar N°1883;
le lac Bam, site Ramsar N°1880;
le lac Dem, site Ramsar N°1882;
le parc urbain Bangr-weoogo et
le Complexe du parc urbain bangr-weoogo et du lac des trois(3) barrages, site Ramsar N°2367.

12.2 Des programmes, plans ou projets de restauration/remise en état des zones humides ont-ils été effectivement appliqués ? {1.8.2} DRC 1.8.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

12.2 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est disponible, l'étendue des zones humides restaurées
> Entre autres projets et programmes, on peut citer : Projet Bagré-amont Projet Barrage de Bagré aval en cours Projet COGEL Projet EBA-FEM Projet zone tampon (Boucle du Mouhoun) Projet Samendeni Projet de Réhabilitation de Barrages et d'Aménagement de Périmètres et de Bas-Fonds dans les Provinces du Boulkiemde, du Ziro, du Sanguié et des Balé au Burkina Faso (PRBA) Programme de partenariat pour la gestion durable des terres Projet d'aménagement des bas-fonds dans le Sud-ouest (PABSO) deuxième Programme national de gestion des terroirs (PNGT2) Programme d'appui aux parcs de l'Entente (PAPE).

12.3 Les lignes directrices sur une action mondiale pour les tourbières et sur les tourbières, les changements climatiques et l'utilisation rationnelle (Résolutions VIII.1 et XII.11) ont-elles été appliquées, notamment ?

Please select only one per square.

a) Connaissance des ressources mondiales	<input checked="" type="checkbox"/> Y=Non pertinent <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
b) Éducation et sensibilisation aux tourbières	<input checked="" type="checkbox"/> Y=Non pertinent <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
c) Instruments de politique et législatifs	<input checked="" type="checkbox"/> Y=Non pertinent <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
d) Utilisation rationnelle des tourbières	<input checked="" type="checkbox"/> Y=Non pertinent <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
e) Réseaux de recherche, centres d'expertise régionaux et capacité institutionnelle	<input checked="" type="checkbox"/> Y=Non pertinent <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
f) Coopération internationale	<input checked="" type="checkbox"/> Y=Non pertinent <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
g) Application et soutien	<input checked="" type="checkbox"/> Y=Non pertinent <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui

12.3 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, les progrès d'application

> Non applicable

Objectif 13

Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains.

[Référence : Objectifs d'Aichi 6 et 7]

13.1 Des pratiques d'évaluation du rendement stratégique ont-elles été appliquées dans la révision de politiques, programmes et plans qui pourraient avoir des impacts sur les zones humides ? {1.3.3} {1.3.4}

DRC 1.3.ii

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

13.1 Information supplémentaire

> Les mesures sont les suivantes : Au niveau national on a l'élaboration des politiques sectoriels dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES Au niveau local il y a la révision des Plans Locaux de Développement pour tenir compte des ODD et du PNDES.

13.2 Des évaluations d'impact sur l'environnement ont-elles été faites pour tous les projets de développement (tels que de nouveaux bâtiments, de nouvelles routes, l'industrie extractive) de secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche qui pourraient toucher les zones humides ? {1.3.4}

{1.3.5} DRC 1.3.iii

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Dans certains cas

13.2 Information supplémentaire

> Aux termes de l'article 4 du décret N°2015- 1187

/PRESTRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHASA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social, Les travaux, ouvrages, aménagements et activités susceptibles d'avoir des impacts significatifs directs ou indirects sur l'environnement sont classés en trois (03) catégories ainsi qu'il suit:

Catégorie A : Activités soumises à une étude d'impact environnemental et social (EIES) ;

Catégorie B Activités soumises à une notice d'impact environnemental et social (NIES) ;

Catégorie C Activités faisant objet de prescriptions environnementales et sociales.

Toutefois la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations environnementales ne sont pas toujours appliquées.

But 4 : Améliorer la mise en œuvre

[Référence : Objectifs de développement durable1, 2, 6, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 17]

Objectif 15

Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}

15.1 Avez-vous (AA) participé à l'élaboration et à l'application d'une initiative régionale dans le cadre de la Convention ? {3.2.1} DRC 3.2.i

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

15.1 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Prévu', veuillez indiquer l'initiative régionale (les initiatives régionales) et les pays qui collaborent à chaque initiative

> Le Burkina Faso a participé à l'élaboration de l'initiative Ramsar NigerWET

15.2 Votre pays a-t-il soutenu ou participé à l'élaboration d'autres centres régionaux de formation et de recherche sur les zones humides (c. à d. couvrant plus d'un pays) ? {3.2.2}

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

15.2 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer le(s) nom(s) du (des) centre(s)

> Néant

Objectif 16

La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public. {4.1}

[Référence : Objectifs d'Aichi 1 et 18]

16.1 Un (ou des) plan(s) d'action pour la CESP zones humides a-t-il (ont ils) été établi(s) ? {4.1.1} DRC 4.1.i

Même si aucun plan de CESP n'a été élaboré, si des objectifs de CESP plus vastes ont été établis, veuillez l'indiquer dans la section Information supplémentaire ci-dessous.

Please select only one per square.

a) au niveau national	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> C=En progrès
b) au niveau infranational	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> C=En progrès
c) au niveau du bassin versant	<input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> C=En progrès
d) au niveau local/du site	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> C=En progrès

16.1 Information supplémentaire

Si vous avez répondu 'Oui' ou 'En progrès' à l'une ou à plusieurs des questions ci dessus, pour chacune veuillez décrire le mécanisme, les personnes responsables, et identifier s'il y a eu participation de CN CESP

> Les séances d'éducation environnementale sont réalisées au profit des élèves et étudiants dans les sites Ramsar comme le Complexe Parc Urbain Bangre Weogo et le lac des trois barrages, la Mare aux hippopotames, le Barrage de Samandéni et le parc d'Arly. Ces sites aussi sont ouverts aux visiteurs pour des activités récréatives.

16.2 Combien de centres (centres d'accueil de visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) ont été établis ? {4.1.2} DRC 4.1.ii

a) dans les Sites Ramsar

Please select only one option

E=Nombre exact (centres)

>

F=Inférieur à (centres)

>

G=Supérieur à (centres)

> 5

C=Partiellement

X=Inconnu

Y=Non pertinent

16.2 Combien de centres (centres d'accueil de visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) ont été établis ? {4.1.2} DRC 4.1.ii

b) dans d'autres zones humides

Please select only one option

E=Nombre exact (centres)

>

F=Inférieur à (centres)

>

G=Supérieur à (centres)

> 3

C=Partiellement

X=Inconnu

Y=Non pertinent

16.2 Information supplémentaire

Si des centres font partie de réseaux nationaux ou internationaux, veuillez décrire les réseaux
> Le parc d'Arly fait partie du réseau WAP Les centres ne font pas partie de réseaux nationaux ou internationaux. Cependant, chaque centre développe et met en œuvre son programme CESP.

16.3 La Partie contractante {4.1.3} DRC 4.1.iii

Please select only one per square.

a) encourage-t-elle la participation d'acteurs au processus décisionnel relatif à la planification et à la gestion des zones humides ?	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
b) fait-elle spécifiquement participer les acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion de Sites Ramsar ?	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui

16.3 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez fournir des informations sur la participation des acteurs
> Le processus de désignation de nouveaux sites Ramsar, intègre des consultations des acteurs locaux et l'organisation de rencontres de d'information et de sensibilisation pour obtenir leur pleine adhésion au processus.

En outre, l'élaboration des plans de gestion prend en compte les attentes des acteurs locaux et la définition de leur rôle dans la gestion du site

16.4 Avez-vous un Comité national intersectoriel Ramsar/pour les zones humides ? {4.1.6} DRC 4.3.v

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

16.4 Information supplémentaire

Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP13; et c) quelles sont les responsabilités du Comité

> Il existe un comité national intersectoriel Ramsar. Il est composé des acteurs du secteur rural, de la société civile, du secteur privé et des ONG.

Ce comité n'a pu se réunir depuis la COP13.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Fonctionnement Comit → RAMSAR.pdf](#)

16.5 Avez-vous un organe intersectoriel équivalent à un Comité national Ramsar/ pour les zones humides ? {4.1.6} KRA 4.3.v

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

16.5 Information supplémentaire

Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP13; et c) quelles sont les responsabilités du Comité

> Il existe au niveau de chaque bassin hydrographique une agence de l'eau (Agence de l'eau des Cascades, Agence de l'eau du Gourma, Agence de l'eau du Liptako, Agence de l'eau du Nakanbé, Agence de l'eau du Mouhoun).

16.6 Y a-t-il d'autres mécanismes de communication en place (à part un comité national) pour l'échange de lignes directrices sur l'application de Ramsar et d'autres informations entre l'Autorité administrative et a), b) ou c) en bas? {4.1.7} DRC 4.1.vi

Please select only one per square.

a) les administrateurs de Sites Ramsar	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
b) d'autres correspondant nationaux d'AME	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
c) d'autres ministères, départements et services	<input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui

16.6 Information supplémentaire

Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité

> Les administrateurs des sites Ramsar, tiennent l'Autorité administrative Ramsar informée des changements éventuels constatés sur chaque site. Les correspondants nationaux des autres AME sont impliqués dans la mise en œuvre des activités en lien avec les zones humides.

16.7 Des activités de la Journée mondiale des zones humides mettant en valeur Ramsar (soit le 2 février, soit à un autre moment de l'année), soit gouvernementales, soit menées par des ONG, soit les deux, ont-elles eu lieu dans votre pays depuis la COP13 ? {4.1.8}

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non

16.7 Information supplémentaire

> La Journée mondiale des zones humides est célébrée chaque 02 février à l'initiative de l'Autorité administrative Ramsar en collaboration avec les collectivités territoriales et les ONG.

16.8 Des campagnes, programmes et projets (autres que pour la Journée mondiale des zones humides) ont-ils eu lieu depuis la COP13 pour sensibiliser à l'importance des zones humides pour l'homme et les espèces sauvages et aux avantages/services écosystémiques fournis par les zones humides ? {4.1.9}

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

16.8 Information supplémentaire

Si ces activités ou d'autres activités de CESP ont été entreprises par d'autres organisations, veuillez l'indiquer

> Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, l'Autorité nationale Ramsar organise des séances de sensibilisation sur l'importance des zones humides. C'est ainsi qu'en 2018, il a été organisé le Forum des maires des zones humides du Corridor forestier de la Boucle du Mouhoun afin de sensibiliser les élus locaux sur la nécessité de préserver les zones humides. Aussi, en marge de l'inscription de nouveaux sites Ramsar ou d'élaboration de plans de gestion, des séances de sensibilisation sur l'importance des zones humides sont organisées au profit des différents acteurs au niveau local.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Engagement Maires.pdf](#)

Objectif 17

Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}

[Référence : Objectif d'Aichi 20]

17.1a Les contributions Ramsar ont-elles été payées intégralement pour 2018, 2019 et 2020 ? {4.2.1} DRC 4.2.i

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 Z=Non applicable

17.1b Si 'Non' sous 17.1 a), veuillez préciser quel plan a été mis en place pour garantir un paiement à venir prompt

> Le Burkina Faso est à jour dans le règlement de ses contributions de 2018 et 2019. Celle de 2020 est en cours.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[2019_BurkinaFaso.pdf](#)

17.2 Un autre appui financier a-t-il été fourni dans le cadre de contributions volontaires aux activités de la Convention non financées par le budget administratif ? {4.2.2} DRC 4.2.i

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non

17.2 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités

> Un plan d'apurement est en cours d'élaboration pour solder les arriérés

17.3 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : L'organisme a-t-il fourni un financement pour soutenir la gestion et la conservation des zones humides dans d'autres pays ? {3.3.1} DRC 3.3.i

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 Z=Non applicable

17.3 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer les pays soutenus depuis la COP12

> Le Burkina Faso est un pays en voie de développement

17.4 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : Des mesures de sauvegarde et évaluations environnementales ont-elles été inscrites dans l'élaboration de projets proposés par l'organisme ? {3.3.2} DRC 3.3.ii

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 X=Inconnu
 Y=Non pertinent
 Z=Non applicable

17.4 Information supplémentaire

> Le Burkina Faso n'est pas un pays donateur

17.5 [Pour les Parties contractantes ayant reçu une aide au développement seulement (« pays destinataires »)] : Un appui financier a-t-il été reçu d'organismes d'aide au développement spécifiquement pour la gestion et la conservation des zones humides dans le pays ? {3.3.3}

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 Z=Non applicable

17.5 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer de quels pays/organismes depuis la COP12

> Pour la conservation des zones humides du pays, le pays a bénéficié de:

- un financement du programme d'Appui à la Surveillance de l'Environnement et la Sécurité (GMES & Africa), une initiative de l'Union africaine mise en œuvre à travers le projet GDZHAO;
- le projet EBA-FEM dont l'objectif est de réduire la vulnérabilité des communautés locales aux risques additionnels posés par les changements climatiques et de renforcer leur résilience. Il a été financé par le

Fonds PMA.

17.6 Un appui financier a-t-il été fourni par votre pays pour l'application du Plan stratégique ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 Z=Non applicable

17.6 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités

> Le Burkina Faso prévoit prioritairement, l'apurement de ses arriérés.

Objectif 18

La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. {3.1}

18.1 Les correspondants nationaux d'autres AME sont-ils invités à participer au Comité national Ramsar/pour les zones humides ? {3.1.1} {3.1.2} DRC 3.1.i & 3.1.iv

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

18.1 Information supplémentaire

> Les correspondants nationaux des autres Conventions biodiversité, changements climatiques, lutte contre la désertification, CMS, AEW, CITES sont membres du comité national Ramsar.

18.2 Des mécanismes sont-ils en place au niveau national pour la collaboration entre l'Autorité administrative Ramsar et les correspondants de l'ONU et d'autres organismes et institutions mondiaux et régionaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE ONU, OIBT) ? {3.1.2} {3.1.3} DRC 3.1.iv

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

18.2 Information supplémentaire

> Le PNUD constitue une agence d'exécution pour des projets mis en oeuvre par l'Autorité administrative Ramsar qui est le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable. L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature apporte un appui technique dans le cadre de la mobilisation des financements.

18.3 Votre pays a-t-il reçu une aide d'un organisme ou de plusieurs organismes des Nations Unies et d'autres organismes et institutions mondiaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE ONU, OIBT) ou des OIP de la Convention pour appliquer la Convention ? {4.4.1} DRC 4.4.ii.

Les OIP sont : BirdLife International, International Water Management Institute (IWMI), UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), Wetlands International, WWF et Wildfowl & Wetland Trust (WWT).

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu
 X=Inconnu
 Y=Non pertinent

18.3 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer l'organisme (les organismes) ou l'OIP/les OIP et le type d'assistance reçu

> Le Burkina Faso n'a bénéficié d'aucune aide d'organismes ou d'OIP pour appliquer la Convention

18.4 Des réseaux, y compris des dispositions de jumelage, ont-ils été établis au plan national ou international pour le partage des connaissances et la formation pour les zones humides qui ont des caractéristiques en commun ? {3.4.1}

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

18.4 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer les réseaux et zones humides concernés

> Des réseaux régionaux en matière de gestion concerté des zone humides existent. C'est le cas du Comité Technique Conjoint pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (CTC-GIRE) Burkina-Mali qui est un réseau de mutualisation des efforts de conservation et d'utilisation rationnelle du site Ramsar transfrontalier de la vallée du Sourou.

En outre, le programme W-Arly-Pendjari mis en oeuvre dans le complexe Parc W est un exemple des dispositions de jumelage pour le partage des connaissances et concerne le Bénin, le Burkina Faso et le Niger.

18.5 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays et leur état ont-elles été rendues publiques (p. ex., dans des publications ou sur un site web) ? {3.4.2} DRC 3.4.iv

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

18.5 Information supplémentaire

> Le web de l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (www.onedd-burkina.info) et celui de la Convention de Ramsar permettent la diffusion des informations sur les zones humides et leur état.

18.6 Tous les systèmes de zones humides transfrontières ont-ils été identifiés ? {3.5.1} DRC 3.5.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu
- Z=Non applicable

18.6 Information supplémentaire

> Les systèmes de zones humides ont été identifié dans le cadre de l'Autorité du Bassin de la Volta qui regroupe le Burkina, le Bénin, le Ghana, Cote d'Ivoire, le Mali et le Togo et l'Autorité du Bassin du Niger (Niger, Bénin, Guinée, Cameroun, Nigéria, Côte d'Ivoire, Burkina, Mali, Tchad)

18.7 Une gestion coopérative efficace est-elle en place pour des systèmes de zones humides partagés (par exemple, dans les bassins hydrographiques partagés et les zones côtières) ? {3.5.2} DRC 3.5.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- Y=Non pertinent

18.7 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer pour quels systèmes de zones humides de telles mesures de gestion sont en place

> Le site Ramsar transfrontalier de la vallée du Sourou bénéficie d'une gestion coopérative à travers le Comité Technique Conjoint pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (CTC-GIRE) Burkina-Mali.

En outre, le programme W-Arly-Pendjari participe à la gestion du site transfrontalier Parc W.

18.8 Votre pays participe-t-il à des réseaux ou initiatives régionaux pour les espèces migratrices dépendant des zones humides ? {3.5.3} DRC 3.5.iii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu
- Z=Non applicable

18.8 Information supplémentaire

> Le Burkina Faso participe aux réseaux internationaux suivant: BirdLife International, l'Initiative Africaine pour

Objectif 19

Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré.

[Référence : Objectifs d'Aichi 1 et 17]

19.1 Une évaluation des besoins de formation aux niveaux national et local pour l'application de la Convention a-t-elle été réalisée ? {4.1.4} DRC 4.1.iv & 4.1.viii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

19.1 Information supplémentaire

> L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), dans le cas de la mise en oeuvre des AME, a conduit une étude d'évaluation des besoins de formation au niveau sous-régional

19.2 Les questions de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides sont-elles intégrées dans les programmes d'éducation officiels ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

19.2 Information supplémentaire

Si votre réponse est oui à ce qui précède, veuillez donner des informations sur les mécanismes et le matériel

> Des modules d'éducation environnement intégrant les zones humides ont été élaborés. Leur prise en compte dans les curricula des programmes d'éducation officiels est en cours.

19.3 Combien de cours de formation des administrateurs de zones humides ont-ils été organisés depuis la COP13 ? {4.1.5} DRC 4.1.iv

a) dans les Sites Ramsar

Please select only one option

- E=Nombre exact (possibilités)

> 2

- F=Inférieur à (possibilités)

>

- G=Supérieur à (possibilités)

>

- C=Partiellement
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

19.3 Combien de cours de formation des administrateurs de zones humides ont-ils été organisés depuis la COP13 ? {4.1.5} DRC 4.1.iv

b) dans d'autres zones humides

Please select only one option

- E=Nombre exact (possibilités)

> 1

- F=Inférieur à (possibilités)

>

- G=Supérieur à (possibilités)
- C=Partiellement
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

19.3 Information supplémentaire

indiquez si les Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle ont été utilisés pour la formation

> Les modules de formation ont été élaborés à partir des manuels Ramsar.

19.4 Avez-vous (AA) utilisé vos Rapports nationaux Ramsar précédents pour le suivi de l'application de la Convention ? {4.3.1} DRC 4.3.ii

Please select only one option

A=Oui

B=Non

D=Prévu

Z=Non applicable

19.4 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer comment les Rapports ont été utilisés pour le suivi

> Les priorités identifiées dans les Rapports nationaux Ramsar précédents ont servi de cadre pour le suivi de l'application de la Convention.

Section 4 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes ayant établi des objectifs nationaux de fournir des informations à ce sujet

But 1

Objectif 1: Avantages des zones humides

Avantages des zones humides. Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local. [Référence : Objectif d'Aichi 2]

Objectif 1: Avantages des zones humides - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 1: Avantages des zones humides - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 1: Avantages des zones humides - Objectifs nationaux

> Améliorer le potentiel des zones humides de manière durable

Valoriser les zones humides dans la dynamique d'une plus grande contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Objectif 1: Avantages des zones humides - Activités prévues

> -réaliser un inventaire national des zones humides;

- Élaborer une stratégie nationale des zones humides;

-Conduire des thèmes de recherche sur les aspects pertinents (envasement des zones humides, évolution des ressources exploitées en filière, etc.)

Objectif 1: Avantages des zones humides - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

> A travers le projet Gestion Durable des Zones Humides pour l'amélioration de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest (GDZHAO), le SP/CNDD a octroyé deux bourses de master à des étudiants pour des thématiques en lien avec les zones humides.

les termes de référence de l'élaboration de la stratégie nationale des zones humides ont été élaborés et le financement est acquis.

Objectif 1: Avantages des zones humides - Information supplémentaire

> L'évaluation des services écosystémiques de la mare aux hippopotames a été réalisée.

Objectif 2: Utilisation de l'eau

L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. [Référence : Objectifs d'Aichi 7 et 8] [Référence : Objectif de développement durable 6 cible 6.3.1]

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Objectifs nationaux

> Valoriser les zones humides dans la dynamique d'une plus grande contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Activités prévues

> Réhabiliter des points d'eau : (Barrages, boulis, forages etc.) Editer et diffuser la politique et le plan d'action des ZH Réaliser un aménagement intégré des zones humides
Exploiter et gérer durablement les zones humides (Sites Ramsar).

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

> - la réalisation et la réhabilitation des forages et des plans d'eau dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES)

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Information supplémentaire

> L'opérationnalisation des comités locaux de l'eau (CLE), dans le cadre de la mise en œuvre de la GIRE a contribué fortement à la gestion rationnelle de l'eau

Objectif 3: Secteurs public et privé

Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}. [Référence : Objectifs d'Aichi 3, 4, 7 et 8]

Objectif 3: Secteurs public et privé - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 3: Secteurs public et privé - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 3: Secteurs public et privé - Objectifs nationaux

- > - Améliorer le potentiel des zones humides de manière durable
- Valoriser les zones humides dans la dynamique d'une plus grande contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté

Objectif 3: Secteurs public et privé - Activités prévues

- > - Informer et sensibiliser sur le contenu de la Politique et du Plan d'Action sur les Zones Humides Renforcer les capacités des acteurs des collectivités territoriales, de la société civile (y compris élus nationaux et leaders d'opinion) et du secteur privé pour la gestion durable des zones humides

Objectif 3: Secteurs public et privé - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

> Le programme de projets de partenariat public-privé dénommé « Programme PPP » a défini l'ensemble des projets du Gouvernement autorisés à être exécutés en PPP au titre d'une année donnée au regard de leurs caractères structurants à même d'avoir des effets certains sur les conditions de vie des populations.

Pour son élaboration, un mécanisme a été initié afin (i) de recueillir des informations sur les projets prioritaires auprès des départements ministériels et (ii) de procéder à leur sélection selon les principaux critères ci-après :

- l'inscription du projet au programme prioritaire du Gouvernement ;
- la nature du projet (productif, structurant) ;
- les hypothèses de rentabilité du projet.

Objectif 3: Secteurs public et privé - Information supplémentaire

> La dynamique du PN-AEPA a accordé une place au secteur privé dans le dispositif de dialogue sectoriel. L'inadéquation des offres financières, le mauvais entretien des équipements, la gestion des contrats au jour le jour, etc. Des opérateurs privés participent aussi sous une forme contractuelle, au niveau communal, aux opérations de financement, de réalisation, de maintenance, de gestion et d'exploitation d'ouvrages d'alimentation en eau potable et assainissement.

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces. [Référence : Objectif d'Aichi 9]

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Objectifs nationaux

> Restaurer l'équilibre et la productivité des écosystèmes humides par la lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Activités prévues

> - Diagnostic Participatif sur la problématique de la lutte contre les espèces infestantes auprès des populations riveraines,
- limiter la prolifération des espèces ciblées.

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

> Un screening opéré sur le territoire a mis en exergue la présence de 28 d'espèces prolifiques et envahissantes, dont 14 classées catégories A C'est-à-dire : Espèces à éradiquer systématiquement

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Information supplémentaire

> Actuellement au Burkina Faso, il n'existe pas un dispositif formel de lutte contre la prolifération des plantes envahissantes. Les actions menées se font généralement par la méthode manuelle.

But 2

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar

Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.} [Référence : Objectifs d'Aichi 6, 11 et 12]

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Objectifs nationaux

> Améliorer le potentiel des zones humides de manière durable.

Valoriser les zones humides dans la dynamique d'une plus grande contribution à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et à l'économie nationale.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Politique Nationale_ZH.pdf](#) - Politique Nationale sur les zones Humides du Burkina Faso, décembre 2013

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Activités prévues

> Inscrire de nouvelles zones humides dans la Liste de Ramsar

Elaborer et mettre en œuvre les plans de gestion des sites Ramsar

Elaborer une stratégie nationale sur les zones humides

Renforcer les capacités des acteurs pour une gestion durable des zones humides

Informier et sensibiliser les élus locaux sur la gestion des zones humides et leur prise en compte dans la planification locale

Intégrer la gestion des zones humides dans la planification locale

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

> Sept (07) zones humides dont deux (02) transfrontaliers inscrites sur la Liste de Ramsar;

Quatre (04) plans de gestion de sites Ramsar élaborés;

Elus locaux informés sur la gestion des zones humides et leur prise en compte dans la planification locale

L'inscription de zones humides comme sites Ramsar et l'élaboration de plans de gestion de sites Ramsar

contribuent à l'atteinte des objectifs d'Aichi 6, 13 et 14 car elles contribuent à la gestion durable des

ressources halieutiques, à la sauvegarde de la diversité génétique et à l'amélioration des services

écosystémiques.

Ces résultats contribuent également à la réalisation des objectifs du développement durable en ce sens qu'ils

permettent la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des

écosystèmes d'eau douce et des services connexes.

En outre la sensibilisation des élus locaux sur la gestion des zones humides contribue à intégrer la protection

des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification locale.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Plan de gestion Mare hippo \(16-01-2021\).pdf](#) - Plan de gestion du site Ramsar n°491 « La Mare aux hippopotames» (2021-2025)

[PdG Ramsar lac Higa Final 26 août 2018.pdf](#) - PLAN DE GESTION DU SITE RAMSAR N°1883 DU LAC HIGA (2019-2038), août 2018

[Plan de gestion Corridor zone de confluence.pdf](#) - Plan de gestion des sites Ramsar : le Corridor forestier de la Boucle du Mouhoun et la Zone de confluence Mouhoun-Sourou, juillet 2019

[Engagement Maires.pdf](#) - Engagement des maires pour la conservation et l'utilisation des zones humides du corridor forestier de la Boucle du Mouhoun

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Information supplémentaire

> La faible mobilisation des ressources, la situation sécuritaire et la pandémie de la COVID 19 ont impactés négativement l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion.

Objectif 7: Sites à risque

Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}. [Référence : Objectifs d'Aichi 5, 7, 11, 12]

Objectif 7: Sites à risque - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 7: Sites à risque - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 7: Sites à risque - Objectifs nationaux

> Améliorer le potentiel des zones humides de manière durable.

Valoriser les zones humides dans la dynamique d'une plus grande contribution à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et à l'économie nationale.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Politique Nationale ZH.pdf](#)

Objectif 7: Sites à risque - Activités prévues

> Elaborer et mettre en œuvre les plans de gestion des sites Ramsar

Renforcer les capacités des acteurs pour une gestion durable des zones humides

Informier et sensibiliser les élus locaux sur la gestion des zones humides et leur prise en compte dans planification locale

Intégrer la gestion des zones humides dans la planification locale

Objectif 7: Sites à risque - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

> Quatre (04) plans de gestion de sites Ramsar élaborés

Elus locaux informés sur la gestion des zones humides et leur prise en compte dans planification locale

L'élaboration de plans de gestion de sites Ramsar contribue à l'atteinte des objectifs d'Aichi 6, 13 et 14 car ces plans contribuent à la gestion durable des ressources halieutiques, à la sauvegarde de la diversité génétique et à l'amélioration des services écosystémiques.

Ces résultats contribuent aussi la réalisation des objectifs du développement durable en ce sens qu'ils permettent la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes.

En outre l'information des élus locaux sur la gestion des zones humides contribue à intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification locale.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Plan de gestion Corridor zone de confluence.pdf](#) - Plan de gestion des sites Ramsar : le Corridor forestier de la Boucle du Mouhoun et la Zone de confluence Mouhoun-Sourou, juillet 2019

[PdG Ramsar lac Higa Final 26 août 2018.pdf](#) - PLAN DE GESTION DU SITE RAMSAR N°1883 DU LAC HIGA (2019-2038), août 2018

[Engagement Maires.pdf](#) - Engagement des maires pour la conservation et l'utilisation des zones humides du corridor forestier de la Boucle du Mouhoun

Objectif 7: Sites à risque - Information supplémentaire

> La faible mobilisation des ressources, les raisons sécuritaires et la pandémie de la COVID 19 ont freiné la mise en œuvre des plans de gestion.

But 3

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides

Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. {1.1.1} DRC 1.1 [Référence : Objectifs d'Aichi 12, 14, 18, 19]

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Objectifs nationaux

> Améliorer le potentiel des zones humides de manière durable.

Valoriser les zones humides dans la dynamique d'une plus grande contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Activités prévues

> Réaliser un inventaire national sur les zones humides

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

> L'inscription de 07 zones humides comme sites Ramsar

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Information supplémentaire

> La faible mobilisation des ressources n'a pas permis la réalisation de l'inventaire

Objectif 9: Utilisation rationnelle

L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. {1.3.} [Référence : Objectifs d'Aichi 4, 6, 7]

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Objectifs nationaux

> Améliorer le potentiel des zones humides de manière durable.

Valoriser les zones humides dans la dynamique d'une plus grande contribution à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et à l'économie nationale.

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Activités prévues

> Inscrire de nouvelles zones humides dans la Liste de Ramsar

Elaborer et mettre en œuvre les plans de gestion des sites Ramsar

Renforcer des capacités des acteurs pour une utilisation rationnelle des zones humides

Informier et sensibiliser les élus locaux sur l'utilisation rationnelle des zones humides et leur prise en compte dans planification locale

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

> -L'inscription de 07 zones humides sur la Liste de Ramsar

-L'élaboration de 04 plans de gestion

Formation et sensibilisation des acteurs sur l'utilisation rationnelle des zones humides et leur prise en compte dans planification locale

L'inscription de zones humides comme sites Ramsar et l'élaboration de plans de gestion de sites Ramsar contribuent à l'atteinte des objectifs d'Aichi 6, 13 et 14 car elles contribuent à la gestion durable des ressources halieutiques et la sauvegarde de la diversité génétique et à l'amélioration des services écosystémiques.

Ces résultats contribuent également à la réalisation des objectifs du développement durable en ce sens qu'ils permettent la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes. En outre la formation des élus locaux sur la gestion rationnelle des zones humides contribue à intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification locale.

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Information supplémentaire

> La faible mobilisation des ressources, les raisons sécuritaires et la pandémie de la COVID 19 ont impacté négativement sur la mise en œuvre des activités.

Objectif 10: Connaissances traditionnelles

Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.
[Référence : Objectif d'Aichi 18]

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Objectifs nationaux

> Améliorer le potentiel des zones humides de manière durable.

Valoriser les zones humides dans la dynamique d'une plus grande contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Activités prévues

> Sensibilisation des élus locaux sur la gestion rationnelle des zones humides et leur prise en compte dans la planification locale

Prise en compte des connaissances traditionnelles des communautés locales dans les plans de gestion participative des sites Ramsar

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

> Prise en compte des valeurs culturelles, peuples autochtones et communautés locales, atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements dans les zones humides dans l'élaboration des plans de gestion.

L'amélioration des connaissances des valeurs culturelles des zones humides à travers les enquêtes réalisées auprès des communautés locales dans le cadre de l'inscription des sites Ramsar.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[cop13doc. Culture Burkina Faso.pdf](#)

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Information supplémentaire

> A la COP 13 de Ramsar en 2018, le Burkina Faso a soumis du projet de résolution qui a été validée par les parties contractantes. Cette résolution porte sur les valeurs culturelles, peuples autochtones et communautés locales, atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements dans les zones humides.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[cop13doc. Culture Burkina Faso.pdf](#)

Objectif 11: Fonctions des zones humides

Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.} [Référence : Objectifs d'Aichi 1, 2, 13, 14]

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Objectifs nationaux

> L'objectif global de la Politique Nationale sur les Zones Humides au Burkina Faso est d'assurer une gestion durable des zones humides afin de renforcer leur contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté, en prenant en compte le contexte des changements climatiques et de la décentralisation.

Les objectifs spécifiques qui découlent de cet objectif global sont :

- Améliorer le potentiel des zones humides de manière durable ;
- Valoriser les zones humides dans la dynamique d'une plus grande contribution à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et à l'économie nationale.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Politique Nationale_ZH.pdf](#)

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Activités prévues

> Les activités prévues dans le Plan d'Action de la Politique Nationale sur les Zones Humides sont:

- Inscrire de nouvelles zones humides dans la Liste de Ramsar
- Elaborer les plans de gestion des sites Ramsar
- Renforcer les capacités des acteurs pour une gestion durable des zones humides
- Informer et sensibiliser les élus locaux sur la gestion des zones humides et leur prise en compte dans la planification locale

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Plan d'action_ZH.pdf](#) - Plan d'action sur les zones humides

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

> Les actions prioritaires suivantes ont été menées à savoir:

- L'inscription de 07 sites Ramsar dont 02 transfrontaliers;
- l'élaboration de 05 plans de gestions;
- l'aménagement et la gestion de la mare d'Oursi et la production fourragère,
- l'aménagement et la gestion des formations naturelles, la gestion de la faune et de l'eau;
- Formations des cadres des services techniques déconcentrés sur l'intégration des thématiques émergentes (environnement et développement durable) dans les plans locaux de développement

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Information supplémentaire

> Une étude réalisée par le projet EBA FEM et dénommé "Plan équitable et résilient aux changements climatiques pour l'utilisation des ressources pastorales et de l'eau autour des mares d'Oursi, Yomboli, Tin-Ediar et Gonadaouri (Commune d'Oursi) a permis de définir les mesures appropriées pour l'utilisation des ressources pastorales et de l'eau autour des mares d'Oursi, Yomboli, Tin-Ediar et Gonadaouri, Commune d'Oursi.

Cependant, le contexte national lié à la situation sécuritaire et la pandémie à corona virus a freiné la mise en œuvre des actions entreprises pour la préservation des fonctions des zones humides.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[GRAD_Rapport_définitif_Plan_équitable_et_résilient_version_finale.pdf](#) - Plan équitable et résilient aux changements

climatiques

Objectif 12: Restauration

Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.}
[Référence : Objectifs d'Aichi 14 et 15]

Objectif 12: Restauration - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 12: Restauration - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 12: Restauration - Objectifs nationaux

> La problématique de la restauration des zones humides est pleinement prise en compte dans le Plan national de développement économique et social (PNDES), référentiel national en matière de développement qui stipule en son objectif 3.5. " Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales".

La restauration des zones humides est également prise en compte dans la politique Nationale sur les zones notamment en son Programme 1 : Amélioration de la durabilité des zones humides.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[pnDES_2016-2020-4.pdf](#)

Objectif 12: Restauration - Activités prévues

> Les activités suivantes sont prévues:

- Réaliser des plantations d'enrichissement avec des plants d'espèces locales adaptées et susciter la pratique de l'agroforesterie dans la périphérie de certains sites Ramsar;
- Lutter mécaniquement contre les plantes envahissantes sur les plans d'eau chaque année et trouver au moins une forme de valorisation (charbon, compost)
- Protéger les berges des sites Ramsar

Objectif 12: Restauration - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

> Prenant acte de la persistance du phénomène et de l'importance du lac Bam, le gouvernement du Burkina Faso a initié un projet de restauration, de protection et de valorisation du lac Bam (PRPV/LB). Les travaux dudit projet ont consisté:

- au rehaussement du déversoir de la digue suivi d'un ouvrage de franchissement et la réalisation d'une piste de désenclavement de 1,5 km,
- à l'aménagement de 520 hectares de nouveaux périmètres pour l'exploitation en saison sèche,
- à la réalisation de 21 forages dont 6 pastoraux,
- à la réalisation de 250 km de pistes à bétail, de 10 parcs de vaccination, d'un magasin d'aliments pour bétail et d'un marché à bétail;
- de l'aménagement de nouveaux périmètres pour l'exploitation en saison sèche.

Objectif 12: Restauration - Information supplémentaire

> D'autres travaux de restauration ont été réalisés à savoir la mise en sécurité du barrage hydroagricole et hydroélectrique de Bagré. Ces travaux ont consisté à construire un deuxième évacuateur d'une hauteur de 175 m. Cet ouvrage permettra, en cas de crue, d'évacuer l'eau en toute sécurité afin d'éviter que la digue ne cède.

En outre, le projet Ecosystème basé sur les adaptations/Fonds mondial pour l'environnement (EBA/FEM) en collaboration avec l'Agence de l'eau du Mouhoun (AEM) et le comité local de l'eau (CLE) Sourou 2 ont entrepris des activités de reboisement de 5300 plants dans la commune de Sono. Cette activité a concerné les villages riverains du fleuve Mouhoun notamment Koury, Boté et Sono et vise à protéger les berges du fleuve Mouhoun.

Objectif 13: Amélioration de la durabilité

Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains. [Référence : Objectifs d'Aichi 6 et 7]

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Objectifs nationaux

> Les pratiques au niveau des secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides tiennent compte des principes de protection de la biodiversité.

En effet, les orientations générales déclinées dans la Stratégie Nationale de mise en œuvre de la Politique Nationale de Développement Durable encadrent l'élaboration des textes législatifs et réglementaires, des politiques, stratégies, plans et programmes de développement dans les secteurs clés cités. Ces orientations visent à s'assurer que les textes législatifs et réglementaires, les politiques, stratégies, plans et programmes de développement, les mécanismes de financement, les normes et autres instruments de planification, intègrent les principes du développement durable.

Les objectifs déclinés dans la stratégie nationale de mise en œuvre de la Politique Nationale de Développement Durable s'énonce comme suit:

- améliorer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique, les Collectivités territoriales et le secteur privé ;
- renforcer les capacités des institutions publiques, des collectivités territoriales, des entreprises publiques et privées, des organisations de la société civile, à travers la création d'une structure fonctionnelle en leur sein, spécifiquement dédié à la prise en charge et du respect du principe de développement durable ;
- promouvoir l'économie verte dans tous les secteurs de l'économie nationale, prenant en compte les changements climatiques, le genre, les Modes de consommation et de production durables, ainsi que les liens pauvreté - environnement et ;
- contribuer à la mise en place d'un mécanisme efficace de financement innovants des actions de développement durable, à travers la budgétisation et la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis - Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Stratégie_nationale-PNDD_VF.pdf](#)

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Activités prévues

> Les activités suivantes sont prévues:

- Mise en place des outils et instruments de planification nécessaires pour un meilleur aménagement du territoire ;
- Formation des agents des collectivités territoriales sur la méthodologie d'intégration des thématiques environnement, développement durable et la durabilité dans les plans locaux de développement;
- la formation en vue de l'appropriation et de la mise en œuvre de la Politique Nationale en matière de Développement Durable (PNDD) et de la Loi d'Orientation sur le développement Durable (LODD) ;
- renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux avec un accent sur les acteurs de l'environnement (formation, recrutement de spécialistes, constructions de locaux, dotation en moyens de déplacements adéquats).

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Stratégie_nationale-PNDD_VF.pdf](#)

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

> Les résultats atteints sont les suivantes:

-La formation des acteurs des collectivités territoriales dans l'intégration des thématiques environnement, développement durable et durabilité dans les Plans Locaux de Développement

-L'évaluation du niveau de prise en compte des thématiques environnement, développement durable et durabilité dans la planification locale à l'aide de l'outil "Grille d'Analyse de Développement Durable de la Francophonie (GADD-F)".

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Information supplémentaire

> Le contexte national marqué par la crise sécuritaire et la pandémie à corona virus ont freiné la mise en œuvre des activités.

But 4

Objectif 15: Initiatives régionales

Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}

Objectif 15: Initiatives régionales - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 15: Initiatives régionales - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 15: Initiatives régionales - Objectifs nationaux

> Rendre fonctionnel les cadres de concertation mis en place pour la gestion des ressources transfrontalières partagées.

Objectif 15: Initiatives régionales - Activités prévues

> Opérationnaliser l'initiative Ramsar NIGERWET

Objectif 15: Initiatives régionales - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

> Echanges avec les points focaux des parties contractantes du bassin du fleuve Niger en vue d'adopter les textes statutaires de l'initiative Ramsar NigerWet.

Objectif 15: Initiatives régionales - Information supplémentaire

> Les activités prévues dans le cadre de l'initiative Ramsar NIGERWET ont été fortement impactées par la pandémie du covid19

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides

La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public. {4.1}. [Référence : Objectifs d'Aichi 1 et 18]

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Objectifs nationaux

> Améliorer le potentiel des zones humides de manière durable.

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Activités prévues

- > -Inscrire des zones humides sur la Liste de Ramsar et leur prise en compte dans les processus de planification
- Informier et sensibiliser les élus locaux sur le contenu de la Politique et du Plan d'Action sur les Zones Humides
- Intensifier l'information sur les techniques de protection des ouvrages hydrauliques contre les changements climatiques.
- Informier les acteurs sur les bonnes pratiques en matière de gestion durable des zones humides (séances d'animation, émissions radio, etc.)

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

- > -de nouveaux sites Ramsar ont été inscrits;
- des séances de sensibilisation et de formation ont été organisées à l'endroit des autorités locales des nouveaux sites

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Information supplémentaire

> il est prévu la mise en place de structure interministérielle de gestion dans les nouveaux sites Ramsar.

Objectif 17: Ressources notamment financières

Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}. [Référence : Objectif d'Aichi 20]

Objectif 17: Ressources notamment financières - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 17: Ressources notamment financières - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 17: Ressources notamment financières - Objectifs nationaux

> Mobiliser le financement nécessaire pour mise en œuvre effective du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024

Objectif 17: Ressources notamment financières - Activités prévues

> -Renforcer le partenariat et la participation aux rencontres sous régionales et internationales.
-Faire le plaidoyer pour la mobilisation de financement pour la mise en œuvre du Plan stratégique Ramsar auprès des Partenaires techniques et financiers (PTF).

Objectif 17: Ressources notamment financières - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

> Les activités de mise en œuvre du Plan ont été budgétisées. Cependant suite à des régulations budgétaires, les ressources prévues n'ont pu être mobilisées.

Objectif 17: Ressources notamment financières - Information supplémentaire

> La pandémie de la maladie à corona virus a constitué un handicap majeur à la mobilisation des ressources.

Objectif 18: Coopération internationale

La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. {3.1}

Objectif 18: Coopération internationale - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 18: Coopération internationale - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 18: Coopération internationale - Objectifs nationaux

> Renforcer le partenariat et la participation aux rencontres sous-régionales et internationales

Objectif 18: Coopération internationale - Activités prévues

> - Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets régionaux;
- Inscription de sites Ramsar transfrontaliers.

Objectif 18: Coopération internationale - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

> Le Burkina Faso à participer à la mise en oeuvre du projet "Gestion Durable des zones humides en Afrique de l'ouest" (GDZHAO) avec sept (7) autres pays de la sous-région. En outre, deux (2) sites transfrontaliers (le par W et la vallée du Sourou) ont été inscrits sur la Liste de Ramsar.

Objectif 18: Coopération internationale - Information supplémentaire

> Plusieurs rencontres internationales ont été annulées à cause de la pandémie due au corona virus.

Objectif 19: Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré. [Référence : Objectifs d'Aichi 1 et 17]

Objectif 19: Renforcement des capacités - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 19: Renforcement des capacités - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 19: Renforcement des capacités - Objectifs nationaux

> Renforcer les compétences techniques des acteurs sur la gestion durable des zones humides.

Objectif 19: Renforcement des capacités - Activités prévues

> Formations des acteurs sur des thématiques en lien avec les zones humides

Objectif 19: Renforcement des capacités - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

- > La participation à plusieurs webinaires organisés par le secrétariat de la convention:
 - Webinaire de formation pour les Correspondants nationaux et les compileurs de FDR;
 - Webinaire de formation sur les Fonds vert pour le climat;
 - Webinaire de formation sur les demandes de subventions.

Objectif 19: Renforcement des capacités - Information supplémentaire

> Le Burkina Faso a participé au 2ème Atelier Wetland-Afrika sur l'utilisation des images satellitaires pour la gestion et la planification des zones humides en Afrique. Cet atelier a été organisé par vidéoconférence.

Section 5 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes de fournir, à titre volontaire, des informations sur les zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar)

Comment remplir cette section

1. La Partie peut, si elle le souhaite, fournir des renseignements supplémentaires spécifiques à un ou à tous ses Sites Ramsar.
2. Les indicateurs qui figurent dans cette section sont uniquement ceux qui, dans la Section 3 du modèle de Rapport national (MRN) pour la COP14, ont directement trait aux Sites Ramsar.
3. Dans certains cas, afin qu'ils aient un sens à l'échelle d'un Site Ramsar individuel, leur formulation et/ou celle des réponses possibles a été adaptée par rapport à celle de la Section 3 du MRN pour la COP14.
4. Dans les colonnes correspondantes, veuillez indiquer le/s nom/s et le numéro officiel (disponible sur le Service d'Information des Sites Ramsar) de chaque site, à raison d'un site par ligne.
5. Pour chaque indicateur (question), veuillez choisir une réponse de la légende.
6. La dernière colonne de cette annexe est un champ de « texte libre » où vous pouvez saisir toutes les informations supplémentaires que vous souhaitez concernant le Site Ramsar en question.

Burkina Faso

Barrage de Bagre (1874)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non

D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Le barrage de Bagré, situé dans le nord de la zone phytogéographique soudanienne, se compose d'un lac d'eau douce artificielle permanente et de terres irriguées le long du lac. Bagré est connu pour le pôle de croissance, mais aussi son centre éco-touristique qui accueille chaque année de nombreux touristes sur les plages du barrage. L'Etat compte sur l'agro-pôle de Bagré pour attirer des industriels prêts à travailler les produits. Le Burkina Faso souhaite surtout encourager la diversification dans le secteur agricole, qui représente près de 45 % de son PIB. Le site contribue à réaliser la politique du gouvernement en matière d'accroissement de l'accessibilité et de la disponibilité de l'énergie, notamment des énergies renouvelables. Le plan de gestion n'est pas élaboré suivant les lignes directrices de la convention de Ramsar, cependant, il prend en compte les aspects touristiques, culturels, économiques et la préservation de la diversité biologique.

Barrage de la Kompienga (1875)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Kompienga est le nom de l'immense lac qui se trouve dans l'est du pays. Connu pour ses poissons, mais aussi pour son imposant barrage couplé à une centrale hydro-électrique qui fournit une bonne partie de l'électricité produite dans le pays. Cette centrale qui fut construite dans les années quatre-vingt, contribue à l'indépendance énergétique du Burkina Faso.

Le plan de gestion n'est pas élaboré suivant les lignes directrices de la convention de Ramsar, cependant, il intègre la préservation de la diversité biologique.

Barrage de la Tapoa (1876)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui

- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Le barrage de la Tapoa, construit en 1961 sur une rivière temporaire, la Tapoa, se trouve dans la partie septentrionale soudanaise (domaine soudanien) à l'est du Burkina Faso. C'est le principal réservoir d'eau de la région et il abrite différentes espèces de la flore et de la faune tout en assurant des activités rémunératrices aux communautés locales..

Le site est confronté à plusieurs menaces, notamment la sédimentation du réservoir, la surexploitation des ressources de poissons, le surpâturage et les feux de brousse. La gestion participative du site par les communautés (pêcheurs et agriculteurs) garantit la conservation de la diversité biologique.

Barrage de Tougouri (2253)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Le barrage de Tougouri est une retenue d'eau douce permanente dans une réserve de forêt dense formée d'espèces de plantes hygrophiles. Le réservoir fournit de l'eau à la plupart des puits des communautés et joue ainsi un rôle important dans le cycle hydrologique de la région. Les principales activités humaines sont l'agriculture, la pêche et l'élevage. La sécheresse, exacerbée par le surpâturage et la gestion non durable de beaucoup de zones humides est une menace pour le site.

Barrage de Yalgo (2258)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Le barrage de Yalgo est le réservoir le plus important de la province de Namentenga du point de vue de sa capacité et de sa contribution à l'économie locale. Les principales fonctions hydrologiques du barrage de Yalgo sont l'apport d'eau de surface et souterraine pour les espèces sauvages, la consommation et l'irrigation. ce site ne dispose pas d'un plan de gestion mais bénéficie de mesures mises en œuvre par des projets et

programmes de développement..

Bassin du Nakanbé-Mané (2254)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Le bassin du Nakanbé-Mané est une zone humide intérieure saisonnière comprenant un réservoir artificiel et une réserve forestière unique couvrant 1000 hectares formée d'Acacia nilotica et de savanes. Le site suit un secteur du fleuve Nakanbé, deuxième cours d'eau du Burkina Faso, par la taille et l'importance, après le Mouhoun. Le Nakanbé alimente en eau les principales villes du pays et nourrit des milliers de personnes tributaires du fleuve pour l'agriculture et pour la pêche. Les principales menaces pour l'intégrité écologique du site sont l'exploitation excessive et non réglementée de l'eau et la pollution chimique provenant de l'exploitation minière illégale de l'or.

Complexe d'↻ Aires Protégées Pô-Nazinga-Sissili (2366)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Situé dans la savane ouest-soudanienne, le site est une des plus vastes régions écologiques pour la conservation de la biodiversité au Burkina Faso. Les différents types de savane sont riches d'une flore et d'une faune diverses comprenant des mammifères, des oiseaux et des reptiles. Le complexe, qui porte aussi le nom de « CAP/PONASI », abrite de grands herbivores comme le buffle, l'hippotrague noir et le cobe. C'est aussi l'habitat d'espèces menacées comme l'éléphant de savane d'Afrique Loxodonta africana et les arbres Afzelia africana et Vitellaria paradoxa. Le site est un corridor écologique qui permet à de grands mammifères comme l'éléphant de migrer depuis des écosystèmes semblables situés dans le nord du Ghana (à savoir la région de la rivière Morago et le Parc national Mole). Il dispose de structures d'accueil telles que des tours d'observation et des observatoires pour enrichir l'expérience des touristes. Le complexe est menacé par le morcellement de son écosystème par les activités d'élevage et d'agriculture, l'exploitation du bois, la fabrication de charbon de bois, le braconnage et les conflits entre l'homme et les éléphants.

Complexe du Parc Urbain Bāngr  Weogo et du lac des trois barrages (2367)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Cette zone humide urbaine abrite une biodiversité remarquable dans des habitats divers, notamment la savane, des forêts et des mares. Le Site Ramsar comporte une forêt protégée qui est un point chaud de biodiversité végétale et un refuge pour différentes espèces d'animaux.

Restauré et protégé, ce Site Ramsar est actuellement géré par la municipalité de Ouagadougou. C'est un lieu touristique qui reçoit environ 25 000 visiteurs par an et un centre de recherche scientifique et de formation où sont organisées plusieurs activités d'éducation à l'environnement ainsi que des programmes de formation pour les étudiants.

Face à l'urbanisation rapide des environs du parc, la pollution par les déchets solides et liquides et le maraîchage affecte le site. Cependant, un plan de surveillance est appliqué pour maintenir les valeurs scientifiques et sociales ; il est axé sur les espèces de plantes et d'oiseaux et sur la qualité de l'eau.

Cône d'épandage de Banh (1877)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Le site est une formation de cône alluvial fermé, à la frontière avec le Mali, qui compte des rivières et des lacs saisonniers ainsi que des zones humides artificielles telles que des terres agricoles inondées saisonnièrement et des espaces de stockage de l'eau. C'est un refuge pour des milliers d'oiseaux, notamment le francolin et la pintade ainsi que pour les oiseaux migrateurs qui viennent (selon les agriculteurs) du delta intérieur du fleuve Niger. Le site attire aussi des éleveurs; la fin de la saison des pluies et l'assèchement des mares temporaires entraînent une convergence des troupeaux vers la zone humide. Les règles coutumières mises en place par les éleveurs interdisent les activités agricoles dans le bassin endoréique de Sourindou-Mihity qui leur sert de refuge en cas de sécheresse.

Corridor forestier de la Boucle du Mouhoun (2314)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion

appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Le corridor s'étend du virage nord de la rivière Mouhoun (ou elle rencontre la rivière Sourou), Jusqu'au Parc National des Deux Bales au sud. Il est d'une importance critique pour les migrations des grands mammifères, qui traversent l'ensemble de la région et au-delà (par exemple, les éléphants et les antilopes). Les pressions anthropiques et les changements climatiques constituent une menace pour les caractéristiques écologiques du site.

Forêt Galerie de Léra (1879)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement

D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Situé dans le bassin de la Comoé, le site se compose d'une rivière saisonnière ainsi que d'une forêt-galerie comprenant des arbres semi décidus et décidus et formant périodiquement des corridors inondés pour les Espèces sauvages. On trouve dans le site Cola cordifolia et Elaeis guineensis ainsi que l'orchidée remarquable Nervilia umbrosa. Parmi les espèces d'animaux protégées au plan national, il y a le crocodile du Nil et le cobe de Buffon. De nombreuses chauves-souris colonisent le dessous des plus hautes feuilles. Tout en maintenant la diversité biologique, le site est également important pour la reconstitution des eaux souterraines, la maîtrise des crues, la stabilisation du microclimat et la protection contre les tempêtes. Grâce à ces services, les communautés locales peuvent cultiver des noix de cajou et autres produits. La chasse et le pâturage sont interdits mais des menaces telles que la sédimentation due aux activités menées en amont, sur l'affluent Leraba, la croissance démographique locale et le braconnage affectent encore le site.

La Forêt Classée et Réserve Partielle de Faune Comoé-Léraba (1878)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement

D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Le site, qui est limitrophe de la Côte d'Ivoire, est une zone de transition entre la savane et la forêt pluviale, et se compose de rivières permanentes et de marais d'eau douce saisonniers ainsi que de forêts denses sèches, de savanes arbustives et de prairies.

Le site est important pour la recharge des eaux souterraines, la maîtrise des crues, la stabilisation microclimatique, la rétention et l'exportation des sédiments et des matières nutritives, et la protection contre les tempêtes. Il accueille des activités de chasse, de tourisme et de pêche. Le site a un plan de gestion mais il est confronté à différentes difficultés, notamment l'exploitation illégale des aires protégées, la cueillette et la récolte de bois non durables, le braconnage, et la pollution de l'eau.

La Mare aux hippopotames (491)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Le site se trouve dans la province de Houet, à environ 60 kilomètres au nord de la ville de Bobo Dioulasso. La réserve présente une grande diversité de paysages et d'habitats. Le site est célèbre pour les hippopotames qui résident en permanence dans la mare. Il est considéré comme une source sacrée de protection et d'abondance par les communautés locales. Les communautés évitent aussi toute action pouvant compromettre l'intégrité du site. un plan de gestion suivant les lignes directrices Ramsar a été élaboré en 2020 et prend en compte une gestion intégrée des ressources.

La Mare d'Oursi (490)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non

D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> La mare d'Oursi compte plus de 200 espèces (canards, limicoles, échassiers). Elle bénéficie d'un suivi écologique de la fondation Naturama, qui agit pour la conservation de la nature au sein de la société. Malheureusement, ce site est en souffrance et risque l'ensablement à cause du changement climatique (baisse de la pluviométrie) mais aussi de la pêche anarchique, du surpâturage, du maraîchage. Les mois de décembre et janvier sont les meilleurs pour observer les oiseaux. Parmi eux, la grue couronnée est certainement le plus majestueux et elle a d'ailleurs été choisie comme emblème de la fondation Naturama.

La Vallée du Sourou (1885)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Le Sourou a plusieurs particularités :

- le partage quasi équitable des écoulements de part et d'autre ; en effet d'une longueur de 90 km, il mesure 50 km au mali et dans la partie burkinabè, sa longueur est de 40 km
- l'écoulement dans les deux sens : A l'état naturel, lors des crues, le Mouhoun alimentait le Sourou dont le cours s'inversait en raison de sa pente extrêmement faible ; à la décrue, le Sourou reprenait son sens d'écoulement normal et alimentait le Mouhoun. Depuis 1984, les ouvrages de dérivation et de contrôle installés à l'amont de la confluence du Sourou et du Mouhoun au village de Lery permettent de stocker 250 millions de m³ dérivés des crues d'hivernage du Mouhoun dans la dépression du Sourou et de restituer le surplus dans le cours aval du Mouhoun pendant la saison sèche
- c'est le seul cours d'eau du pays qui prend sa source à l'extérieur.

Lac Bam (1880)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Le gouvernement a élaboré un schéma général d'aménagement de l'espace naturel du lac Bam en 2007. Ledit schéma d'aménagement a conduit à la mise en place du projet de restauration, de protection et de valorisation du lac dont le lancement a eu lieu le 03 mars 2017

En effet, le Lac Bam possède une grande potentialité hydro-agricole avec environ 2 000 ha dont environ 1 089 sont actuellement exploitées par 10 groupements pour un chiffre d'affaires annuel de plus de 1 milliard de FCFA. L'exploitation halieutique offre près de 56 tonnes de poissons avec un chiffre d'affaires de plus de 900 millions de FCFA par an

Le projet de restauration, de protection et de valorisation du Lac Bam sera réalisé en deux phases. La phase I, financée essentiellement par la BOAD à hauteur de 10 milliards de FCFA, va consister au rehaussement du seuil (déversoir) du lac, à la réhabilitation d'une piste de liaison sur 1,5 km, à la construction de périmètres semi-californiens en amont d'une superficie de 282 ha et en aval d'une superficie de 242 ha, et à la mise en place de mesures d'accompagnement des populations à travers la formation, la construction de magasins, d'infrastructures d'assainissement, etc.

La phase II consistera essentiellement à la réhabilitation des anciens périmètres et aux études plus approfondies qui seront entreprises pour le curage du lac

Lac de Tingrela (1881)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui

- B=Non
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> C'est un lac qui abrite une importante population d'hippopotames. C'est l'une des attractions touristiques du pays. Son accès est sans difficulté en toute saison.

- Fort étiage avec important retrait des eaux en saison sèche éloignant les hippopotames des berges ;
- Possibilité de visite en pirogue organisée par les pêcheurs.

Lac Dem (1882)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui

- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Le lac Dem est un réservoir naturel entouré de quatorze villages dont il assure la subsistance. Avec 15 millions de m³ au départ, il a perdu, comme la plupart des autres retenues d'eau du Burkina, près de 40% de ses capacités. Les activités humaines sont à l'origine de ce fléau.

Lac Higa (1883)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Situé sur le fleuve Yali, dans le nord-est du pays, le lac Higa se compose de lacs d'eau douce permanents, de cours d'eau saisonniers et de zones de stockage de l'eau. Le lac est une des ressources d'eau les plus importantes du Sahel au Burkina Faso et un écosystème favorable à de nombreuses espèces de plantes et d'animaux. Les menaces potentielles à la durabilité du lac sont les changements climatiques et les pressions accrues de l'agriculture et de l'élevage, aggravant l'érosion et la sédimentation et peut être même la dégradation de l'écosystème.

Parc National d'Arly (1884)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Le site se trouve sur la frontière orientale entre le Burkina Faso et le Bénin. Adjacent au Parc national de la Pendjari au Bénin, au sud, et à la Réserve de Singou au Burkina Faso, à l'ouest, il fait partie de la zone de nature sauvage la plus importante du Burkina Faso et couvre une large gamme d'habitats, des forêts galeries des rivières Arly et Pendjari aux savanes boisées et aux collines de grès de la chaîne de Gobnangou. Le site est confronté à des pressions anthropiques liées à la crise sécuritaire qui empêche la réalisation des activités de gestion.

Parc National du W (492)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui

- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Le Parc national du W, au Burkina Faso, fait partie du Parc régional du W, une Réserve de biosphère transfrontière partagée avec le Niger et le Bénin.

Le parc est parmi les derniers refuges d'Afrique de l'Ouest pour quatre des cinq grands mammifères, à savoir l'éléphant d'Afrique, le buffle d'Afrique, le lion et le léopard. Tout en abritant cette riche diversité biologique, le Site Ramsar fournit aussi d'importants services écosystémiques, notamment la rétention de matières nutritives et la protection contre les tempêtes et l'érosion des sols.

Le site est menacé par le braconnage exacerbé, les feux de brousse, la surexploitation du bois. A cette situation, délétère se greffe l'insécurité qui empêche les activités de suivi.

Zone de confluence Mouhoun-Sourou (2292)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement

Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> La zone de confluence Mouhoun-Sourou doit son nom à sa position stratégique. Il se trouve au confluent entre les rivières Mouhoun et Sourou, dans la région de la « Boucle du Mouhoun ». La rivière la plus grande, le Mouhoun, forme avec son affluent le Sourou, un complexe au régime hydrologique particulier. Le site offre un sanctuaire pour des espèces animales et végétales menacées. Les caractéristiques écologiques du site sont menacés par les facteurs climatiques et les pressions anthropiques.

Barrage de Samandéni (2439)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Situé dans la savane ouest-soudanienne du sud du Burkina Faso, le Barrage de Samandéni jouit d'un climat plus humide et plus frais que le reste du pays, et l'état moins perturbé de ses formations forestières s'explique par la densité démographique relativement faible de la région. Le barrage et les zones humides associées fournissent de l'eau pour la production d'électricité, l'agriculture et la consommation humaine. C'est un nouveau site Ramsar qui dispose déjà d'un plan d'aménagement et de gestion élaboré dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Développement Intégrée de la vallée de Samandéni (PDIS). Il n'est cependant pas conforme aux orientations sur les lignes directrices de la convention.

Mare de Darkoye (2400)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Situé dans la région semi-aride du Sahel, au nord du Burkina Faso, le site comprend des prairies humides, des forêts alluviales, une végétation aquatique et des habitats d'eaux ouvertes. Les principales activités des communautés locales sont l'élevage et l'agriculture ainsi que la pêche. Cependant la surexploitation du bois et d'autres activités humaines menacent la régénération naturelle du site et aggravent l'érosion des sols. La zone humide fait partie de la Réserve sylvopastorale et partielle de faune du Sahel, la plus grande aire protégée du Burkina Faso. Elle n'a pas encore de plan de gestion mais des mesures de conservation importantes sont appliquées et les espèces d'oiseaux font l'objet d'une surveillance.

Mare de Yomboli (2401)

5.6 Le Site Ramsar a-t-il été évalué pour l'efficacité de sa gestion (dans le cas de sites gérés soit par un plan de gestion officiel, soit par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures de gestion appropriée des zones humides) ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Le site se trouve dans la région semi-aride du Sahel, au nord du Burkina Faso. Il s'agit d'un des plus vastes plans d'eau de cette région qui fait partie d'un chapelet de lacs situé dans la zone de transition entre le Sahel et le Sahara. C'est un point chaud pour les espèces sauvages, où l'on peut observer des gazelles, des chats sauvages, des éléphants et des reptiles. Le site est menacé par les activités anthropiques. Cette est exacerbée par la péjoration climatique.

Les activités de conservation portent essentiellement sur la protection et la restauration des sols par le rétablissement des terres dégradées, la fixation des dunes et le reboisement.